Date de convocation

25/11/2024

Date d'affichage: 18/12/2024



#### Délibération n° 8 du Conseil Communautaire Séance du 11 décembre 2024

Le onze décembre de l'an deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à FAULQUEMONT, sous la présidence de Monsieur François LAVERGNE

Nombre de conseillers

En exercice: 59

Présents: 49 dont 2 suppléants

Absents: 12

dont représentés : 3dont suppléés : 2

Votants: 52

<u>PRÉSENTS</u>:

**TOUS LES MEMBRES SAUF** 

**EXCUSÉS:** 

Michel BAYLAC; Philippe BELVOIX; Nathalie DREXLER; Charlotte LOUIS; Charlotte PACIFICI

SUPPLÉÉ:

Michel BAYLAC représenté par son suppléant Jean-Luc KREIS; Philippe BELVOIX représenté par son suppléant

Laurent MAOT

**POUVOIRS:** 

Nathalie DREXLER à Daniel ROTH ; Charotte LOUIS à Alain KOPPERS ; Charlotte PACIFICI à Myriam RESLINGER

ABSENTS:

Sandrine BOTTIN; Micheline FICKINGER; Laurent GRANDGIRARD; Gérard KREMETTER; Didier SOUCHON; Jonathan

SZABLEWSKI; Suzanne THIELEN

AFFAIRES FINANCIÈRES ET MARCHÉS PUBLICS

RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapporteur: François LAVERGNE

Le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

#### **DÉCISION**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2023.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME Le Président,

François LAVERGNE



Accusé de réception en préfecture 057-245700133-20241211-DE8-111224-DE Date de télétransmission : 18/12/2024 Date de réception préfecture : 18/12/2024



Exercice 2023

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif



STEU de Marange-Zondrange

### Table des matières

1	Carac	térisation technique du service	3
		Présentation du territoire desservi	
	1.2.	Mode de gestion du service	4
	1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	4
	1.4.	Nombre d'abonnés	4
	1.5.	Volumes facturés	6
	1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	7
		Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	
	1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	8
	1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	9
	1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	22
	1.1.1.		22
	1.1.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	23
2.	Tarifi	cation de l'assainissement et recettes du service	24
	2.1.	Modalités de tarification	24
	2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	25
		Recettes	
3.	Indica	ateurs de performance	29
		Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	29
	3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	31
	3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	32
	3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	33
	3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	34
	3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	36
	3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	36
	3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	37
	3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)	38
	3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	39
		Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	
		Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	
	3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	41
4.	Finan	cement des investissements	42
	4.1.	Montants financiers	42
		Etat de la dette du service	
	4.3.	Amortissements	42
	4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les	
	performa	ances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	
	4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante a	ıu
		dernier exercice	
5,,	Actio	ns de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	43
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	43
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	43
6.	Table	au récapitulatif des indicateurs	44

# 1. Caractérisation technique du service

#### Présentation du territoire desservi *1.1.* Le service est géré au niveau Communal ☑ intercommunal Nom de la collectivité : Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont Nom de l'entité de gestion : assainissement collectif Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes Compétences liées au service : Oui Non Collecte V Transport Dépollution $\sqrt{\phantom{a}}$ Contrôle de raccordement $\boxtimes$ Elimination des boues produites $\boxtimes$ Les travaux de mise en conformité de la Et à la demande des propriétaires : $\boxtimes$ partie privative du branchement travaux de suppression X d'obturation des fosses Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Adaincourt, Adelange, Arraincourt, Arriance, Bambiderstroff, Boucheporn, Créhange, Elvange, Faulquemont, Flétrange, Fouligny, Guinglange, Hallering, Han-sur-Nied, Haute-Vigneulles, Herny, Holacourt, Hémilly, Laudrefang, Longeville-lès-Saint-Avold, Mainvillers, Many, Marange-Zondrange, Pontpierre, Teting-sur-Nied, Thicourt, Thonville, Tritteling-Redlach, Vahl-lès-Faulquemont, Vatimont, Vittoncourt, Voimhaut, Zimming Existence d'une CCSPL □ Oui ✓ Non Existence d'un zonage Seules les communes du secteur Haute-Vigneulles et celles ayant fait l'objet de travaux de mise en conformité de leur assainissement par le DUF sont dotées d'un zonage d'assainissement réglementaire. Pour les autres communes,

les zonages existent de fait et correspond à la desserte des réseaux.

<sup>\*</sup> Approbation en assemblée délibérante

• Existence d'un règlement de service ⊠ Oui, date d'approbation\* : 07/06/2023 □ Non

Par délibération du 7 juin 2023, un règlement d'assainissement a été approuvé. Ce dernier est articulé en 4 livres :

- Livre 1 : règlement général d'assainissement
- Livre 2 : règlement d'assainissement collectif
- Livre 3 : règlement d'assainissement non collectif
- Livre 4 : règlement relatif aux rejets industriels

#### 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

#### 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 24 527 habitants au 31/12/2023 (24 225 au 31/12/2022).

#### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 10 982 abonnés au 31/12/2023 (10 914 au 31/12/2022).

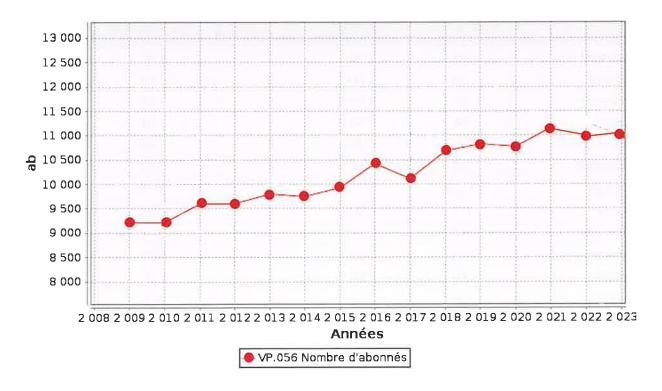
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2022	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2023	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
Adaincourt	45	45		45	0
Adelange	114	114		114	0
Arraincourt	53	53		53	0
Arriance	94	94		94	0
Bambiderstroff	500	500		500	0
Boucheporn	264	253		253	-4,2
Créhange	1 720	1 713	2	1 715	-0,3
Elvange	178	183		183	2,8
Faulquemont	2 461	2 442	1	2 442	-0,7
Flétrange	425	427		427	0,5
Fouligny	53	51		51	-3,7
Guinglange	136	138		138	1,4
Hallering	63	63		63	0
Han-sur-Nied	98	99		99	1,0
Haute-Vigneulles	217	218		218	0,5
Herny	229	227		227	-0,8
Holacourt	38	40		40	5,3
Hémilly	56	58		58	3,4
Laudrefang	145	145		145	0
Longeville-lès-Saint- Avold	1 670	1 669	2	1 669	-0,05
Mainvillers	141	145		145	2,8
Many	129	126		126	-2,3
Marange-Zondrange	146	148		148	1,3
Pontpierre	304	318		318	4,6
Teting-sur-Nied	534	558		558	4,5
Thicourt	54	53		53	1,8
Thonville	20	20		20	0
Tritteling-Redlach	221	220		220	0,05
Vahl-lès-Faulquemont	101	115		115	13,8
Vatimont	136	133		133	2,2
Vittoncourt	156	153		153	1,9
Voimhaut	106	106		106	0
Zimming	326	326		326	0
Total	10914	10982	5	10 987	+0,6%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 10 982.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 32,16 abonnés/km) au 31/12/2023. (32,09 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,23 habitants/abonné au 31/12/2023. (2,15 habitants/abonné au 31/12/2022).

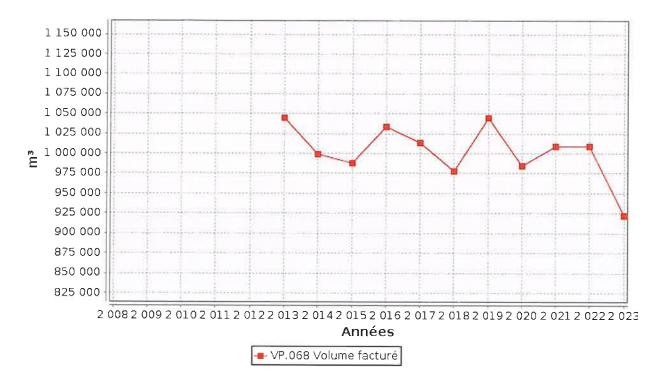


#### 1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	1 009 427	922 012	-8,7%

<sup>(1)</sup> Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



### 1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers	Volumes exportés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volumes exportés durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation en %
CASAS (Zone des garages à Longeville)	2 110	1 641	-22
Total des volumes exportés	2 110	1641	-22
Volumes importés depuis	Volumes importés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volumes importés durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Total des volumes importés	0	0	0

### 1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 5 au 31/12/2023 (5 au 31/12/2022).

# 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 245,5 km de réseau unitaire hors branchements,
- 96,1 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements, soit un linéaire de collecte total de 341,6 km (340,1 km au 31/12/2022).

139 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

	Constitution with the state of the	Det	Bassins d	e pollution
Type d'équipement	Localisation	Deversoirs   d'orage   Nombre	Volume de stockage (m³)	
Boues activées	Agglo Créhange	31	4	1800
Boues activées	Agglo Faulquemont	18	4	384
Boues activées	Agglo Haute-Vigneulles	18	7	400
Boues activées	Agglo Longeville	21	3	1795
Lagunage aéré	Mainvillers	2		
Lagunage naturel	Hemilly	2		-
Filtres plantés	Many	3	1	49
Filtres plantés	Chémery	2		
Filtres plantés	Agglo Herny	6	2	165
Lagunage naturel	Adelange	2	1 lagune primaire	200
Filtres plantés	Marange Hallering	7	1 lagune primaire	300
Filtres plantés	Vahl-lès-Faulquemont	2		
Filtres plantés	Zondrange	2	•	
	TOTAL	116	23	5093

#### 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Août 2023

Oui

2

99

Le service gère 13 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU Nº1: STEU de Zondrange Code Sandre de la station: 025744403667 Caractéristiques générales Filière de traitement Filtres Plantés Date de mise en service Avril 2022 Commune d'implantation Marange-Zondrange (57444) Lieu-dit Zondrange Capacité nominale STEU en EH (1) 130 Nombre d'abonnés raccordés 48 Nombre d'habitants raccordés 122 Débit de référence journalier admissible en m³/i 45 Prescriptions de rejet Autorisation en date du ... Soumise à Capacité inférieure à 12kg/j de DBO5 Déclaration en date du : Type de milieu récepteur Eau douce de surface Milieu récepteur du rejet Nom du milieu récepteur RUISSEAU DE ZONDRANGE Concentration au point de Polluant autorisé et / ou Rendement (%) rejet (mg/l) DBO<sub>5</sub> 30 ⊠ ou et 80 DCO Ou ou 100 et 75 **MES** 40 et Ou ou 75 Charges rejetées par l'ouvrage Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté Date du bilan Conformité DBO<sub>5</sub> **DCO MES** NK Pt 24h (Oui/Non) Conc Rend Conc Rend Conc Rend Conc Rend Conc Rend mg/l % mg/l % mg/l % % % mg/l mg/l

96

5

97

1,5

98

2,9

75

26

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

#### STEU N°2 : STEU de Chémery-les-Faulquemont Code Sandre de la station : 025720902344

Caractéristiqu	es générales										M 251
Filière de traite	ment			Filtre	es Plantés	à un étag	e suivi d'	une zone	humide		
Date de mise e	n service			01/1	1/2013						
Commune d'in	nplantation			Faul	quemont	(57209)					
Lieu-dit				Com	mune ass	ociée de C	Chémery				
Capacité nomi	nale STEU en El	H (1)		168	or in	A L					
Nombre d'aboi	nnés raccordés			57							
Nombre d'habi	tants raccordés			120							
Débit de référe	nce journalier ac	lmissible	en m³/j	65							
Prescriptions of	de rejet										Edna.
Soun	nise à	Déc	laration e	n date du	Capa	cité inférie	eure à 12l	kg/j de DI	305		
Type de milieu réce Milieu récepteur du rejet				epteur	Eau c	louce de s	urface				
Milieu récep	Nom du	milieu réc	epteur	RUIS	SEAU BA	AERENB	ACH				
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg	-	1 1 1 1				Reno	dement (%	6)
DE	BO <sub>5</sub>		25			OU			90		
DO	CO		90	- 19-79		0	U		85		
M	ES		30			0	υ			90	T
N	K		10			0	U			86	
F	Pt		5	10,11		0	U			40	
Charges rejeté	es par l'ouvrag	ge							The Style	1/4	EU - D
Confe				rmité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	en rendem	nent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DB	3O <sub>5</sub>	DO	CO	M	ES	N	ΙK	I	Pt
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend
Octobre 2023	Oui Qj > Qréf	2	71	4	92	1	98	0,5	81	1,4	nég

#### STEU N°3 : STEU de Herny Code Sandre de la station : 025731902343

Caractéristique	es générales							EN EN		TAU II		
Filière de traiter	nent			Filtr	es Planté:	précédés	d'une la	gune de de	écantation			
Date de mise en	service			01/0	06/2014							
Commune d'im	plantation			Her	ny (57319	)						
Capacité nomina	ale STEU en E	H <sup>(1)</sup>		787	775							
Nombre d'aboni	nés raccordés			321								
Nombre d'habit	pacité nominale STEU en EH (1)  Inbre d'abonnés raccordés  Inbre d'habitants raccordés  Inbre d'habitan											
Débit de référen	ce journalier a	dmissible	en m³/j	228								
Prescriptions d	e rejet			N BOSEP	1 3 W.C.	A LA			Tribato)		STATE OF	
Soum	ise à	Déc	claration e	n date du	27 se	ptembre 2	2011					
) ('l' (	Milieu récepteur du rejet  Type de milieu récep				eur Rejet diffus							
Milieu recept	Nom du	milieu ré	cepteur	RUIS	SEAU D	E L'AISN	E					
Polluant a	autorisé	Conce		-	oint de OU					Rendement (%)		
DBC	O <sub>5</sub>		15		OU					90		
DC	0		70			0	U		80			
ME	S		20			0	U			85	7	
NK			20			0	U			80		
Pt			4			0	U			50		
Charges rejetée	s par l'ouvrag	ge		77.15				ALL SOLD		I State		
Confo			ormité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou	en rendem	ent selon	arrêté			
Date du bilan	Conformité	DE	3O <sub>5</sub>	De	CO	M	ES	N	IK	F	Pt	
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	
Août 2023	Oui	2	98	21	91	4	97	1,6	96	2,2	41	

#### STEU N°4 : STEU de Many Code Sandre de la station : 025744202342

Caractéristique	s générales											
Filière de traiten	nent			Filtre	e planté d	e roseaux	à écoulen	nent verti	cal à deux	étages		
Date de mise en	Ailieu récepteur du rejet  Nom du milieu réc  Concentration a											
Commune d'imp	olantation			Man	y (57442)							
Capacité nomina	ile STEU en E	H <sup>(1)</sup>		270								
Nombre d'abonr	nés raccordés			128								
Nombre d'habita	ants raccordés			247								
Débit de référen	ce journalier a	dmissible	en m³/j	126		HO.						
Prescriptions de	e rejet						CASTI V					
Soumi	se à	Déc	laration e	n date du	17 oc	tobre 201	3					
	Type de milieu récepteur du rejet				eur Eau douce de surface							
Milieu récept	eur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	RUIS	SEAU DI	ES GRAN	NDS PRE	S			
Polluant a	utorisé	Conce	ntration a rejet (mg	-		0	U		Ren	dement (%	(ó)	
DBC	) <sub>5</sub>		25			OU			85			
DC	)		90			0	U		80			
ME	S		35			0	U			80		
NK			15			0	U			75		
Pt			5			0	U			35		
Charges rejetée	s par l'ouvra	ge					X I I					
		Confo	rmité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté			
Date du bilan	Conformité	DE	3O <sub>5</sub>	DO	CO	MES		N	IK	Pt		
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	
Octobre 2023	Oui	3	98	6	98	3	98	0,8	97	1,8	38	

#### STEU N°5 : STEU de Longeville-les-Saint-Avold Code Sandre de la station : 025741301943

Caractéristiqu	nes générales					10 100							
Filière de traite	ement			Bou	e activée	aération p	rolongée	(très faibl	e charge)				
Date de mise e	n service			23/0	9/2009								
Commune d'in	nplantation			Lon	geville-lè	s-Saint-Av	vold (574	13)					
Capacité nomi	nale STEU en E	EH (1)		7150	)					of the			
Nombre d'abo	nnés raccordés			1 92	1 922								
Nombre d'hab	itants raccordés			4 26	4 269								
Débit de référe	ence journalier a	ıdmissible	en m³/j	5 58	4 (débit d	le référenc	ce 2021 –	percentile	95)				
Prescriptions	de rejet								A William		4		
Sour	nise à	Aut	orisation	en date du	28 fé	vrier 2006	5						
Milieu réceptour du reiet					eur Eau douce de surface								
willed recep	Milieu récepteur du rejet  Nom du milieu récep					eur Ruisseau le Blindengraben							
Polluant	t autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)				ET si Q < 1 660 m <sup>3</sup> /j OU si Q > 1 660 m <sup>3</sup> /j				dement (%	6)		
DE	BO <sub>5</sub>		15			ET/OU				90			
DO	CO		65			ET	/OU		80				
M	ES		20			ET	/OU		90				
N	IK		10			ET	OU			70			
NE	H <sub>4</sub> <sup>+</sup>		5			ET	OU			75			
F	Pt .		2			ET	OU			80			
Charges rejeté	es par l'ouvra	ge				Mary C					Win II		
Confo					rejet en c	oncentrati	ion et/ou o	en rendem	ent selon	arrêté			
Date du bilan	Conformité	DE	3O <sub>5</sub>	Do	CO	M	ES	N	IK	F	Pt		
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %		
Moyenne annuelle	Moyenne Oui 3 94		13,5	93	5	95	1,9	92	0,54	80			

#### STEU N°6 : STEU de Vahl-Les-Faulquemont Code Sandre de la station : 025768603445

Caractéristique	s générales						No.				
Filière de traiten	nent			Filtre	e planté de	e roseaux	à écoulen	nent verti	cal à deux	étages	
Date de mise en	service			Sept	embre 20	19					
Commune d'imp	lantation			Vahl	-lès-Faulo	uemont (	57686)				
Capacité nomina	le STEU en E	H <sup>(1)</sup>		350					la porte	ww	
Nombre d'abonn	iés raccordés			115							
Nombre d'habita	ints raccordés			247							
Débit de référence	ce journalier a	dmissible	en m³/j	120		4.4.1			Y HE	3 7	
Prescriptions de	rejet										
Soumi	se à	M Déc	laration e	n date du	26 se	ptembre 2	017				
) (''' / · ·	Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur				100			
Milieu recepto	eur du rejet	Nom du	milieu réc	cepteur	La Ba	aerenbach					
Polluant a	utorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)				OU			Ren	dement (%	6)
DBC	<b>)</b> <sub>5</sub>		25			0	U		85		
DCC	)		80			0	U			80	
ME	S		40			0	U			80	
Charges rejetée	s par l'ouvra	ge									
Confor					rejet en c	oncentrati	on et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DE	3O <sub>5</sub>	DO	CO	М	ES	N	K	F	t
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Juillet 2023 Oui 2 98				4	99	4	98	0,7	98	2,3	41

#### STEU N°7 : STEU de Haute Vigneulles Code Sandre de la station : 025771401481

Caractéristiq	nes générales		70				IIIAI S				7 - Y		
Filière de traite	ement			Bou	e activée	aération p	rolongée	très faibl	e charge)				
Date de mise e	n service			31/1	2/2004								
Commune d'ir	nplantation			Hau	te-Vigne	ılles (5771	(4)						
Capacité nomi	nale STEU en E	EH (1)		5000	5000								
Nombre d'abo	nnés raccordés			1 74	1 743								
Nombre d'hab	itants raccordés			3 74	3 747								
Débit de référe	ence journalier a	dmissible	en m³/j	2 79	9 (débit d	le référenc	e 2021 –	percentile	95)				
Prescriptions	de rejet								- newly -		- 19		
Sour	nise à	Aut	orisation (	en date dı	ı 4 ma	i 2012							
Milieu récepteur du rejet  Nom du milieu récepteur du rejet													
Polluant	t autorisé	Conce	Concentration au point de rejet (mg/l)			ET si Q < 890 m $^{3}$ /j OU si 890 m $^{3}$ /j < Q > 1 200 m $^{3}$ /j				i Q < 1 66 i Q > 1 66	-		
DE	BO₅		25			ET/OU				90			
De	CO		50			ET/OU				75			
M	ES		30			Е	T/OU			90			
N	GL		15			Е	T/OU			80			
N	K		10			Е	T/OU			75			
F	Pt		2			Е	T/OU		80 du	01/04/ au	31/10		
Charges rejeté	es par l'ouvra	ge								0 000			
Confor					rejet en o	oncentrati	ion et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté			
Date du bilan	Conformité	DE	3O <sub>5</sub>	DO	CO	M	ES	N	ΙK	F	Pt .		
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %		
Moyenne annuelle	Moyenne Oui 3 95				93	4	95	1,7	92	0,9	65		

# **STEU N°8**: STEU de Faulquemont amont Code Sandre de la station: 025720901143

Caractéristiqu	es générales					30 1 31						
Filière de traite	ment			Boue	activée a	ération p	rolongée (	très faible	e charge)			
Date de mise e	n service			31/1:	2/1997							
Commune d'in	nplantation			Faul	Faulquemont (57209)							
Capacité nomi	nale STEU en E	H <sup>(1)</sup>		6500								
Nombre d'aboi	nés raccordés			1 24	1 241							
Nombre d'habi	tants raccordés			2 93	8							
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	3 13	4 (débit de	e référenc	e 2021 – <sub>I</sub>	percentile	95)			
Prescriptions (	de rejet							SHE SHE		1121715		
Soun	nise à	Aut	orisation e	n date du	25 jui	llet 2020						
Type de milieu récep Milieu récepteur du rejet				epteur	eur Eau douce de surface							
Milieu récep	teur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	RIVII	ERE LA N	NIED ALI	LEMAND	)E			
Polluant	autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)				ET si Q < $4 308 \text{ m}^3/\text{j}$ OU si Q > $4 308 \text{ m}^3/\text{j}$			Reno	dement (%	6)	
DE	BO <sub>5</sub>		25		ET/OU				90			
DO	CO		90			ET /	'OU		75			
M	ES		30			ET /	OU			90		
F	Pt		/				/		Du 01	/04 au 31	/10	
Charges rejeté	es par l'ouvra	ge			THE RES							
			Confo	rmité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	n rendem	ent selon	arrêté		
Date du bilan	Conformité	DE	BO <sub>5</sub>	DO	CO	М	ES	NK		Pt		
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	
Moyenne annuelle	Oui	3	95	13	93	4	95	1,1	95	1,4	39	

#### **STEU N°9** : STEU de Mainvillers Code Sandre de la station : 025743000922

Caractéristique	es générales		N I WIN	THE R	15				NA A		-
Filière de traiter	nent			Lag	unage aér	é					
Date de mise en	service			12/0	3/1998						
Commune d'im	plantation			Mai	nvillers (5	57430)					
Capacité nomina	ale STEU en E	CH (1)	(1) 370					- 5.00			
Nombre d'aboni	nés raccordés		145								
Nombre d'habita	ants raccordés	accordés 329									
Débit de référen	ce journalier a	dmissible	en m³/j	89							
Prescriptions d	e rejet			LEVE OF			TURK VE		CIT WIND		110
Soum	ise à	Déc	Déclaration en date du			ût 2009					
Type de milieu récep		cepteur	Eau o	douce de s	surface						
Milieu récepteur du rejet Nom du milieu		milieu ré	cepteur	RUIS	SEAU D	E BROUG	CHE				
Polluant a	autorisé	Conce	Concentration au point de rejet (mg/l)			OU			Rendement (%)		
DBO	)5		35			OU			90		
DC	О		125			OU			80		
ME	S		60			OU			85		
NK			30		Ti I	0	U			60	
Charges rejetée	s par l'ouvra	ge	14.57			/ // 1	, 11 v			, 13 TK	1 77.00
			Confo	ormité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DE	BO <sub>5</sub>	DO	CO	M	ES	N'	NTK Pt		<b>'</b> t
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend
Octobre 2023	Oui Qj > Qréf	2	94	23	86	14	82	3	87	1,9	26

#### STEU N°10 : STEU de Hémilly Code Sandre de la station : 025731301246

Caractéristiqu	ies générales												
Filière de traite	ement			Lagı	Lagunage naturel								
Date de mise e	n service			01/1	01/10/1999								
Commune d'in	nplantation			Hém	Hémilly (57313)								
Capacité nomi	nale STEU en E	H <sup>(1)</sup>		300				Figh	a litera				
Nombre d'abo	nnés raccordés			58	58								
Nombre d'hab	itants raccordés			145	145								
Débit de référence journalier admissible en m³/j			50			lings w				u wall			
Prescriptions	de rejet					V4.							
Sour	nise à	Déc	laration e	n date du	21 jaı	vier 2010	)						
Type de milieu récept		epteur	Eau d	louce de s	urface								
Milieu recep	oteur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	RUIS	SEAU D'	HEMILL	Y					
Polluant	t autorisé	Concentration au por		-	e	OU			Rendement (%)				
DE	3O <sub>5</sub>		15			OU			90				
De	CO		85			OU			75				
M	ES		25			0	U			80			
Charges rejete	ées par l'ouvrag	ge					5						
			Confe	rmité du	rejet en c	oncentrati	ion et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté			
Date du bilan	Conformité	DE	<b>3O</b> <sub>5</sub>	Do	CO	M	ES	N	ΙK	F	t		
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %		
Août 2023	Oui Qj > Qréf	2	90	21	82	3	96	1,8	89	1,4	39		

#### STEU N°11 : STEU de Marange-Zondrange Code Sandre de la station : 025744403446

Caractéristique	es générales				re						1146
Filière de traiter	nent			Filtr	Filtres Plantés précédés d'une lagune de décantation						
Date de mise en	service			Févi	Février 2019						
Commune d'im	plantation			Mar	Marange-Zondrange (57444)						
Capacité nomin	ale STEU en E	H (1)		450	50						
Nombre d'abon	nés raccordés			163							
Nombre d'habit	ants raccordés	356	356								
Débit de référence journalier admissible en m³/j											
Prescriptions d	e rejet	11/4							141.50	9/7/5	ST Pro-
Soum	ise à	Déc	Déclaration en date du			nvier 201	7				
Type de milieu récepte Milieu récepteur du rejet		cepteur	Eau o	douce de s	surface						
Milleu recept	Nom du milieu récept			cepteur	RUIS	SEAU D	E MARA	NGE			
Polluant a	nutorisé	Conce	Concentration au point de rejet (mg/l)			OU			Rendement (%)		
DBC	O <sub>5</sub>		25			OU			80		
DC	О		90			OU			75		
ME	S		40			O	U			75	
Charges rejetée	s par l'ouvra	ge									
			Confo	ormité du	rejet en c	oncentrati	ion et/ou	en rendem	ent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DE	BO <sub>5</sub>	DO	CO	М	ES	N	NK Pt		Pt
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend
Juillet 2023	Oui Qj > Qréf	3	97	44	83	20	88	3	86	1,9	51

#### STEU N°12 : STEU de Créhange Code Sandre de la station : 025715900146

Caractéristiqu	ies générales										
Filière de traite	ement			Boue	Boue activée aération prolongée (très faible charge)						
Date de mise e	n service			31/1:	31/12/1989						
Commune d'in	nplantation			Créh	Créhange (57159)						
Capacité nomit	nale STEU en E	H <sup>(1)</sup>		1600	16000						
Nombre d'abor	nnés raccordés			4 23	4 231						
Nombre d'habi	tants raccordés			9 19	9 198						
Débit de référe	référence journalier admissible en m³/j			11 09	11 095 (débit de référence 2021 – percentile 95)						
Prescriptions (	de rejet									UNITE	
Soun	nise à	Aut	orisation e	n date du	14 no	vembre 2	008				
Milieu récep	oteur du rejet		milieu réc milieu réc			louce de s			den.		
Polluant	autorisé	Concentration au point rejet (mg/l)			t de OU			Rendement (%)			
DE	3O <sub>5</sub>		25			OU			90		
DO	CO		100			OU			75		
M	ES		30			OU			90		
NO	GL		15			OU			70		
NI	-I <sub>4</sub> <sup>+</sup>		10			0	U			75	
F	Pt		2			O	U		80		
Charges rejeté	es par l'ouvra	ge									
Date du bilan	Conformité			ë.	é du rejet en concentration et/ou en rei		10	ndement selon arrêté NGL Pt			
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	Oui	4	96	19	95	6	97	3,9	89	1,1	83

#### STEU N°13 : STEU d' ADELANGE Code Sandre de la station : 0257008802619

Caractéristique	es générales							allia in	N. P.		2 1.50	
Filière de traiter	nent			Lag	unage nat	urel						
Date de mise en	service			Mai	2017	2017						
Commune d'im	plantation			Ade	lange (570	ange (57008)						
Lieu-dit				Kies	enmertel							
Capacité nomina	ale STEU en E	H (1)	H <sup>(1)</sup> 330									
Nombre d'aboni	nés raccordés	s 114								-	-	
Nombre d'habita	ants raccordés			216								
Débit de référence journalier admissible en m³/j 100						411						
Prescriptions d	e rejet	19 (41)			DE T			osov Isi				
Soum	ise à	Autorisation en date du			ı 9 nov	9 novembre 2019						
Type de milieu récepter Milieu récepteur du rejet			epteur	Ruiss	eau					TE .		
Milleu recept	eur du rejet	Nom du milieu récepteur			Bruel	nlbach						
Polluant a	utorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			9	OU				Rendement (%)		
DBC	<b>)</b> <sub>5</sub>		30			OU			80			
DC	O		100			OU			75			
ME	S		40			OU			75			
NK			15			0	U		70			
Pt			3			0	U		50			
Charges rejetée	s par l'ouvrag	ge		0.594	Y AV	132						
			Confo	ormité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou	en renden	nent selon	arrêté		
Date du bilan	Conformité	DE	BO <sub>5</sub>	DO	CO	M	ES	N	NK		Pt .	
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	
Juillet 2023	Oui	3	97	35	90	10	88	1,6	97	1,0	81	

### 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

# 1.1.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

3
-

Boues produites entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2022 en tMS	Exercice 2023 en tMS
STEU de Zondrange (Code Sandre : 025744403667)	0	0
STEU de Chémery-les-Faulquemont (Code Sandre : 025720902344)	0	0
STEU de Herny (Code Sandre : 025731902343)	0	0
STEU de Many (Code Sandre : 025744202342)	0	0
STEU de Longeville-les-Saint-Avold (Code Sandre : 025741301943)	133	167
STEU de Vahl-Les-Faulquemont (Code Sandre : 025768603445)	0	0
STEU de Haute Vigneulles (Code Sandre : 025771401481)	95,2	47,4
STEU de Faulquemont amont (Code Sandre : 025720901143)	64,7	42,9
STEU de Mainvillers (Code Sandre : 025743000922)	29,8	0
STEU de Hémilly (Code Sandre : 025731301246)	5,3	0
STEU de Marange-Zondrange Code Sandre : 025744403446)	0	0
STEU d'épuration de Créhange Code Sandre : 025715900146)	270	268
STEU de Adelange Code Sandre : 0257008802619)	0	0
Total des boues produites	598	525

### 1.1.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2022 en tMS	Exercice 2023 en tMS
STEU de Zondrange (Code Sandre : 025744403667)	0	0
STEU de Chémery-les-Faulquemont (Code Sandre : 025720902344)	0	0
STEU de Herny (Code Sandre : 025731902343)	0	0
STEU de Many (Code Sandre : 025744202342)	0	0
STEU de Longeville-les-Saint-Avold (Code Sandre : 025741301943)	133	167
STEU de Vahl-Les-Faulquemont (Code Sandre : 025768603445)	0	0
STEU de Haute Vigneulles (Code Sandre : 025771401481)	95,2	47,4
STEU de Faulquemont amont (Code Sandre : 025720901143)	64,7	42,9
STEU de Mainvillers (Code Sandre : 025743000922)	29,8	0
STEU de Hémilly Code Sandre : 025731301246)	5,3	0
STEU de Marange-Zondrange Code Sandre : 025744403446)	0	0
STEU d'épuration de Créhange Code Sandre : 025715900146)	270	268
STEU de Adelange Code Sandre : 0257008802619)	0	0
Total des boues évacuées	598	525

# 2. <u>Tarification de l'assainissement et recettes du</u> <u>service</u>

#### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Frais d'accès au service:	0,88 € H.T.	0,88 € H.T.
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)(1)	1,42 € H.T.	1,45 € H.T.
Participation aux frais de branchement	13 €	13 €

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
	Part de la collecti	vité	
Part fixe (€ HT/an)			
Abon	nement (1)	30 €	30 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Prix	au m³	1,42 €/m³	1,45 €/m³
Autre :		€	€
	Taxes et redevan	ces	
Taxes			
Taux de TVA (2)		10 %	10 %
Redevances			
Modernisation des rése de l'Eau)	aux de collecte (Agence	0,233 €/m³	0,233 €/m³
VNF rejet:		0 €/m³	0 €/m³
Autre:		0 €/m³	0 €/m³

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- ➤ Délibération du 16/02/16 effective à compter du 16/02/16 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- ➤ Délibération du 26/02/20 effective à compter du 26/02/20 fixant les frais d'accès au service et le tarif de la redevance assainissement
- > Délibération du 20/06/12 effective à compter du 20/06/12 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- > Délibération du 15/12/10 effective à compter du 15/12/10 fixant la participation aux frais de branchement.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

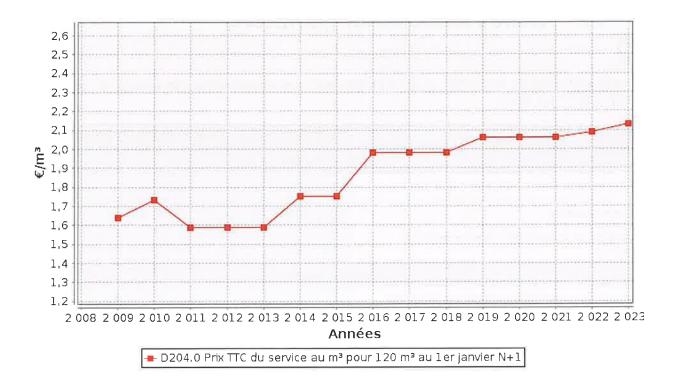
### 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ( $120~\text{m}^3/\text{an}$ ) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Par	rt de la collectivité		
Part fixe annuelle	30,00	30,00	0%
Part proportionnelle	170,40	174,00	2,1%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	200,40	204,00	1,8%
Ta	xes et redevances		
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	27,96	27,96	0%
VNF Rejet:	0,00	0,00	%
Autre :	0,00	0,00	%
TVA	22,84	23,20	1,6%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	50,80	51,16	0,7%
Total	251,20	255,16	1,6%
Prix TTC au m³	2,09	2,13	1,9%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2023 en €/m³	Prix au 01/01/2024 en €/m³
Adaincourt	0,88	0,88
Adelange	1,42 + 30 € abonnement	1,45 + 30 € abonnement
Arraincourt	0,88	0,88
Arriance	1,42 + 30 € abonnement	1,45 + 30 € abonnement
Bambiderstroff	1,42 + 30 € abonnement	1,45 + 30 € abonnement
Boucheporn	1,42 + 30 € abonnement	1,45 + 30 € abonnement
Créhange	1,42 + 30 € abonnement	1,45 + 30 € abonnement
Elvange	1,42 + 30 € abonnement	1,45 + 30 € abonnement
Faulquemont	1,42 + 30 € abonnement	1,45 + 30 € abonnement
Flétrange	1,42 + 30 € abonnement	1,45 + 30 € abonnement
Fouligny	0,88	0,88
Guinglange	1,42 + 30 € abonnement	1,45 + 30 € abonnement
Hallering	1,42 + 30 € abonnement	1,45 + 30 € abonnement
Han-sur-Nied	0,88	0,88
Haute-Vigneulles	1,42 + 30 € abonnement	1,45 + 30 € abonnement
Herny	1,42 + 30 € abonnement	1,45 + 30 € abonnement
Holacourt	0,88	0,88
Hémilly	1,42 + 30 € abonnement	1,45 + 30 € abonnement
Laudrefang	1,42 + 30 € abonnement	1,45 + 30 € abonnement
Longeville-lès-Saint-Avold	1,42 + 30 € abonnement	1,45 + 30 € abonnement
Mainvillers	1,42 + 30 € abonnement	1,45 + 30 € abonnement

Many	1,42 + 30 € abonnement	1,45 + 30 € abonnement
Marange-Zondrange	1,42 + 30 € abonnement	1,45 + 30 € abonnement
Zondrange	0,88	0,88
Pontpierre	1,42 + 30 € abonnement	1,45 + 30 € abonnement
Teting-sur-Nied	1,42 + 30 € abonnement	1,45 + 30 € abonnement
Thicourt	0,88	0,88
Thonville	0,88	0,88
Tritteling-Redlach	1,42 + 30 € abonnement	1,45 + 30 € abonnement
Vahl-lès-Faulquemont	1,42 + 30 € abonnement	1,45 + 30 € abonnement
Vatimont	0,88	0,88
Vittoncourt	0,88	0,88
Voimhaut	0,88	0,88
Zimming	1,42 + 30 € abonnement	1,45 + 30 € abonnement

La facturation est effectuée avec une fréquence quadrimestrielle (SEBVF) et semestrielle (SEE pour Boucheporn).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants : augmentation du coût des fournitures, des consommables et des énergies.



#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	1 718 122,97	1 690 509,31	-1,6
dont abonnements	305 664,31	307 991,35	0,8
Redevance eaux usées usage non domestique	61 199,00	81 506,78	33,2
dont abonnements	0	0	
Total recettes de facturation	1 779 321,97	1 772 016,09	-0,4
Recettes de raccordement	60 728,7	34 824,68	-42,7
Prime de l'Agence de l'Eau	63 849,0	42 419,0	-33,6
Contribution au titre des eaux pluviales	415 000	415 000	0
Recettes liées aux travaux	149 540	113 903,37	-23,8
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	0
Autres recettes (préciser)	70 911,27	5 869,25	-91,7
Opérations d'ordre	462 593,34	465 255,02	0,6
Total autres recettes	1 222 622,32	1 077 271,32	-11,9
Total des recettes	3 001 944,29	2 849 287,41	-5,1

#### Recettes globales :

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2023 : 1 772 016 € (1 779 321 au 31/12/2022).

# 3. <u>Indicateurs de performance</u>

# 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

taux de desserte par les réseaux d'eaux usées = 
$$\frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} *100$$

Pour l'exercice 2023, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 10 982 abonnés potentiels (100% pour 2022).

# 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

# La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEA (15 points)	UX		
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a		rtie A)	
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	13
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	70%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on			X
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	90%	14
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)	oui: 10 points non: 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui: 10 points non: 0 point	Oui	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	<b>=</b> 6	84

<sup>(1)</sup> l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 84 pour l'exercice 2023 (84 pour 2022).

<sup>(2)</sup> l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5 (3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

<sup>(4)</sup> non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(Réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
STEU de Zondrange	1,8		100
STEU de Chémery-les- Faulquemont	- til	100	100
STEU de Herny	14,2	100	100
STEU de Many	4,1	100	100
STEU de Longeville-les- Saint-Avold	100	100	100
STEU de Vahl-Les- Faulquemont	4,3	100	100
STEU de Haute Vigneulles	87	100	100
STEU de Faulquemont amont	88	100	100
STEU de Mainvillers	4,9	100	100
STEU de Hémilly	1,1	100	100
STEU de Marange- Zondrange	34	100	100
STEU de Créhange	414,2	100	100
STEU de Adelange	4,2	100	100

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2022).

# 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
STEU de Zondrange	1,8	_	100
STEU de Chémery-les- Faulquemont	1,1	100	100
STEU de Herny	14,2	100	100
STEU de Many	4,1	100	100
STEU de Longeville-les- Saint-Avold	100	100	100
STEU de Vahl-Les- Faulquemont	4,3	100	100
STEU de Haute Vigneulles	87	100	100
STEU de Faulquemont amont	88	100	100
STEU de Mainvillers	4,9	100	100
STEU de Hémilly	1,1	100	100
STEU de Marange- Zondrange	34	100	100
STEU de Créhange	414,2	100	100
STEU de Adelange	4,2	100	100

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2022).

### 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité  $\geq$  2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
STEU de Zondrange	1,8		100
STEU de Chémery-les- Faulquemont	1,1	100	100
STEU de Herny	14,2	100	100
STEU de Many	4,1	100	100
STEU de Longeville-les- Saint-Avold	100	100	100
STEU de Vahl-Les- Faulquemont	4,3	100	100
STEU de Haute Vigneulles	87	100	100
STEU de Faulquemont amont	88	100	100
STEU de Mainvillers	4,9	100	100
STEU de Hémilly	1,1	100	100
STEU de Marange- Zondrange	34	100	100
STEU de Créhange	414,2	100	100
STEU de Adelange	4,2	100	100

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2022).

# 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

#### STEU de Longeville-les-Saint-Avold :

Filières mises en oeuvre		tMS
W. 1. 2. 1. 1.	Conforme	
Valorisation agricole	Non conforme	
	Conforme	
Compostage	Non conforme	
	Conforme	
Incinération	Non conforme	
CTPLI(I)	Conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Non conforme	
A 4.1.2	Conforme	
Autre:	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		167

#### STEU de Haute Vigneulles :

Filières mises en oeuvre		tMS
	Conforme	
Valorisation agricole	Non conforme	
	Conforme	
Compostage	Non conforme	
	Conforme	
Incinération	Non conforme	
D d GDDU (I)	Conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Non conforme	
	Conforme	
Autre :	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		47,4

#### STEU de Faulquemont amont :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorientian agricula	Conforme	
Valorisation agricole	Non conforme	
Compostage	Conforme	
Compostage	Non conforme	
Incinération	Conforme	
meniei anon	Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Conforme	
Evacuation vers une STEO W	Non conforme	
Autre ;	Conforme	
Aute,	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		42,9
itation d'énuration de Crébange :		
		tMS
Filières mises en oeuvre	Conforme	tMS
Filières mises en oeuvre	Non conforme	tMS
Filières mises en oeuvre Valorisation agricole	=	tMS
Station d'épuration de Créhange : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole Compostage	Non conforme	tMS
Valorisation agricole  Compostage	Non conforme Conforme	tMS
Valorisation agricole  Compostage	Non conforme Conforme Non conforme	tMS
Valorisation agricole  Compostage  ncinération	Non conforme Conforme Non conforme Conforme	tMS
Valorisation agricole  Compostage  Incinération	Non conforme Conforme Non conforme Conforme Non conforme	tMS
Valorisation agricole  Compostage  Incinération  Evacuation vers une STEU (1)	Non conforme Conforme Non conforme Conforme Conforme Conforme Conforme	tMS
Valorisation agricole  Compostage  Incinération	Non conforme Conforme Non conforme Conforme Non conforme Non conforme Non conforme Non conforme	tMS

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation =  $\frac{TMS \text{ admis par une filière conforme}}{TMS \text{ total évacué par toutes les filières}} *100$ 

Pour l'exercice 2023, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2022).

## 3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portéesà l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2023, 1 demande d'indemnisation a été déposée en vue d'un dédommagement.

nombre de demandes d'indemnisation
taux de débordement des effluents pour 1000 hab =  $\frac{\text{déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} *1000$ 

Pour l'exercice 2023, le taux de débordement des effluents est de 0,041 pour 1000 habitants (0,66 en 2022).

## 8.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et — si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public — dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2023 : 1

nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau = nombre de points noirs \*100 km de réseau de collecte hors branchements

Pour l'exercice 2023, le nombre de points noirs est de 0,3 par 100 km de réseau (0,3 en 2022).

## 3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0,01	0,01

Au cours des 5 dernières exercices, 0,11 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

taux moyen de renouvellement des réseaux = 
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5* linéaire du réseau de desserte}*100$$

Pour l'exercice 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,01% (0,01% en 2022).

### 3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

> conformité des performances des équipements d'épuration =  $\frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{*}100}$ nombre de bilans réalisés

Pour l'exercice 2023, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2023	Nombre de bilans conformes exercice 2023	Pourcentage de bilans conformes exercice 2022	Pourcentage de bilans conformes exercice 2023
STEU de Zondrange	- 1	1		100
STEU de Chémery-les- Faulquemont	i	1	100	100
STEU de Herny	1	I	100	100
STEU de Many	1	1	100	100
STEU de Longeville- les-Saint-Avold	12	12	100	100
STEU de Vahl-Les- Faulquemont	Ī	l	100	100
STEU de Haute Vigneulles	12	12	100	100
STEU de Faulquemont amont	12	12	100	100
STEU de Mainvillers	_I	1	100	100
STEU de Hémilly	1	1	100	100
STEU de Marange- Zondrange	a	1	100	100
STEU de Créhange	24	24	100	100
STEU de Adelange	1	1	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO<sub>5</sub> arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100 (100 en 2022).

## 3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

	ention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la ère ne l'est	Exercice 2022	Exercice 2023
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Non	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 4	points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus		
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Non	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour I	es secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs		
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total		Non
Pour l	es secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes		
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 100 (50 en 2022).

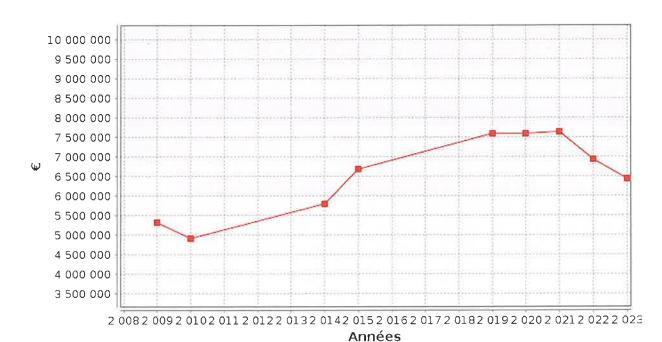
## 3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

WHO

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice = encours de la dette au 31 décembre de l'exercice épargne brute annuelle

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette en €	6 925 768,8	6 445 153,5
Epargne brute annuelle en €	741 033,43	506 593,85
Durée d'extinction de la dette en années	9,3	12,7



➡ VP.182 Encours total de la dette

### 3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2023 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

	montant d'impayés au titre de l'année précédente	
taux d'impayés sur les factures de l'année précédente =	tel que connu au 31 décembre de l'année en cours	*100
	chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente	

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2022 tel que connu au 31/12/2023	43 611,35	35 948,68
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2022	1 779 321,00	1 772 016,09
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2022	2,45	2,03

### 3.14. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues [ ] Oui [ ] Non Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 1

taux de réclamations =  $\frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} *1000$ 

Pour l'exercice 2023, le taux de réclamations est de 0,09 pour 1000 abonnés (0,18 en 2022).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers



	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	928 389	461 944,76
Montants des subventions en €	159 700,8	372 568
Montants des contributions du budget général en €	-	

#### 4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (mont	ant restant dû en €)	6 925 768,8	6 445 153,5
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	721 802,17	652 273,71
	en intérêts	169 285	147 020,48

#### 4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2023, la dotation aux amortissements a été de 1 028 704,19 € (1 004 576,35 € en 2022).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Mise aux normes de l'assainissement des communes d'Adaincourt,	2 970 000	0

## 4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Travaux raccordement commune de Fouligny sur STEU Haute-Vigneulles	2023	I 140 000

# 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

## 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service a reçu 0 demande d'abandon de créance. 38 655,22 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0419 €/m³ pour l'année 2023 (0 €/m³ en 2022).

## 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Aucune opération de ce type n'a été réalisée en 2023.

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

	0	Valeur 2022	Valeur 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	24 225	24 527
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	5	5
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	598	525
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	2,09	2,13
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	84	84
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0,0419



Liberté Égalité Fraternité



Édition mars 2024

## Note d'information sur les redevances L'agence de l'eau vous informe



Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

#### Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- · les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 4,08 euros TTC par m³ (Sispea - données agrégées disponibles - 2021).

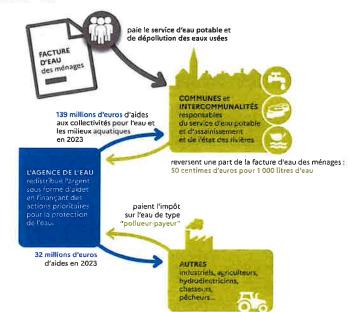
https://services.reulrance.fr/fichiers/SISPEA\_video.mp4

#### **POURQUOI DES REDEVANCES?**

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.





#### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L. 2224-5 du code général des collectivirés territoriales, modifié par la loi n'2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire qu'à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée delibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPOS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neul mois qui suivent la côtrure de l'exercice concerne. La le maire ou Laife présente de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note. d'alformation a cabille chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les rédevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalissation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions

Edition mars 2024

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

### D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2028?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 160,08 millions d'euros dont plus de 131 millions en provenance de la facture d'eau.

## recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



0,06 € de redevance de pollution concernés



5,24 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de

collecte) et les activités économiques concernés



71,66 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits



100 en 2023

0,44 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs



0.41 € de redevance de prélèvement pavé par les



4,89 € de redevance de prélèvement payés par les activités economiques



1,79 € de redevance cynégétique payé par les chasseurs



10,65 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

#### À OUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

## interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.



4,67 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle



41,27 € aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie



9,93 € pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages

d'aides accordées par l'agence de l'eau

100 euro en 2023



22,50 € aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable





4,28 € pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

En 2023, ce sont 181,2 millions d'euros d'aides, soit 56 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, qui accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissemen

## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11° programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

#### EN 2023...



















#### PLAN D'ADAPTATION ET D'ATTÉNUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Pour faire face aux effets et conséquences du changement climatique, le Comité de bassin Rhin-Meuse a validé en fin d'année 2023 son nouveau plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique dans le domaine de l'eau. Fruit d'un travail collectif de plusieurs mois ayant associé des membres des différents collèges du Comité de bassin, des représentants de l'État et de ses opérateurs et d'autres partenaires, le plan pose clairement les enjeux "eau et climat" auxquels le bassin Rhin-Meuse doit d'ores et déjà faire face. Ce plan est structuré autour de 10 objectifs pour une gestion résiliente et durable de la ressource en eau. En déclinaison de chaque objectif, il propose des mesures d'adaptation et/ou d'atténuation pour la gestion de l'eau tout en ambitionnant de rendre plus concret et opérationnel le panel d'actions pouvant être mis en œuvre.



#### FONDS VERT, PLAN EAU, UN COUP D'ACCÉLÉRATEUR EN FAVEUR DES POLITIQUES DE L'EAU

Présenté le 31 mars 2023, le plan Eau gouvernemental et ses 53 mesures ont contribué à l'amplification des stratégies d'actions déjà déployées au titre du 11eme programme d'intervention de l'agence de l'eau tant sur le plan de la qualité de l'eau que sur le volet quantitatif. Une fois les déclinaisons du plan Eau précisées, avec notamment des crédits supplémentaires, et des adaptations des règles en vigueur (accès simplifié aux aides de sécurisation de l'alimentation en eau potable, accès élargi aux aides de projets de création ou réhabilitation des systèmes d'assainissement), l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'est saisie pleinement de ces nouvelles opportunités en y intégrant de manière durable celles adoptées 1 an plus tôt à l'occasion de la sécheresse 2022. L'ensemble de ce dispositif complété par les aides du Fonds vert ont constitué une offre de financement sans précédent au profit des territoires et de leur transition écologique. Ce sont quelque 181,2 millions d'euros d'aides qui ont ainsi été attribués.

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

3

#### LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



## Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française): celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Suivez l'actualité (n) (n) (r) (x) (n)
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr

agence@eau-rhin-meuse.fr

1964

Première loi sur l'eau



pour l'eau, la biodiversité et le littoral 4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource Restaurer les cours d'eau Agir pour les eaux littorales Garantir le bon état des eaux

600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain 2024

Réalisation : AELB-DIC - AERM-DCOM - Avril 2024

L'eau, une priorité

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.





Retrouvez toutes les ressources sur le site https://lesagencesdeleau.fr



SYNDICAT DES EAUX SEBVF Secteur de Chenois 13 rue du Moulin 57380 FAULQUEMONT Tél.: 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H LE VENDREDI DE 8H A 12H

Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :

06.16.82.28.32

#### REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.payfip.gouv.fr et de saisir les informations suivantes : Identifiant de la collectivité : 8805 Référence de votre facture, exemple 2023-EA-00-XXXXXXXXXXXXXXX (13 caractères) Message:

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac. Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement :

FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFRPPCCT Règlement par TIPI: voir ci-dessus pour les démarches.

Redevance assainissement reversée au CCDUF BP 21 **57380 FAULQUEMONT** 

#### Historique de consommation

Relève du 12/10/2023 de 33 m3 Relève du 13/06/2023 de 33 m3 Relève du 23/02/2023 de 36 m3 Relève du 26/10/2022 de 37 m3 Relève du 21/06/2022 de 40 m3 Relève du 23/02/2022 de 31 m3 Relève du 26/10/2021 de 31 m3 Relève du 22/06/2021 de 32 m3 Relève du 24/02/2021 de 37 m3

Référence à rappeler

**Identifiant** 

Occupant

Adresse du lieu desservi :

57580 ADAINCOURT

Destinataire de la facture

Not de Passe : devstU

**57580 ADAINCOURT** 

#### Facture n° 2023-EA-00

8/12/2023

#### Eau et Assainissement

Consommation du 13/06/2023 au 12/10/2023

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso
Votre consommation d'eau	33 m <sup>3</sup>
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00311 €	
	Montants
Collecte des eaux usées	31,94
Distribution de l'eau	73,17
Organismes Publics	23,16
Total de la facture	128,27

Montant total à payer avant le 22/01/2024

128,27 €

Mandal de prélèvement SEPAponicipel, en signant ce formulaire de mandet vous autonsez le creimoier a envoyer des instructions a votre benque pour débiter votre compte, et votre benque a débiter votre compte conformément aux instructions du creancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre benque sation les conditions deuraite dans le convention que vicui avez passes avec elle Une demande de remboursement doit être presentée dans les 8 semantes suivant la date de débit de votre compte pour un prélévement autorieà. Vos droits concernant le présent mandat sont expliques dans un document que vous pouvez obtens auprès de votre banque. Le present document a valeur de mandat de pretivement SEPA ponctuel, Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le mentant

DATE et LIEU

SIGNATUR

TIP SEPA

Montant:

128.27 €

Créancier : SEBVF

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9



Joindre un relevé d'identité bancaire

Accusé de réception en préfecture 057-245700133-20241211-DE8-111224-DE Date de télétransmission : 18/12/2024 Date de réception préfecture : 18/12/2024 1 2 8 2 7

941133000175

Facture n°	2023-EA-0C-
------------	-------------

18/12/2023

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	12/10/2023	R	302			335	33
	Consommation tota	le relevée							33

	Consommation facturée (m3	)				33
Détail de votre facture	Tranche	Quantité U	nité Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau						
Abonnement compteur	1 x 123 j	123 joi	urs 0,19751	24,29	1,34 (5,50%)	25,63
Eau	1 à 20	20 m	3 1,33000	26,60	1,46 (5,50%)	28,06
Eau	21 à 33	13 m	3 1,42000	18,46	1,02 (5,50%)	19,48
Collecte des eaux usées						
Collecte des eaux usées	1 à 33	33 m	3 0,88000	29,04	2,90 (10,00%)	31,94
Organismes Publics						
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 33	33 m	3 0,35000	11,55	0,64 (5,50%)	12,19
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 33	33 m	3 0,07200	2,38	0,13 (5,50%)	2,51
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 33	33 m	3 0,23300	7,69	0,77 (10,00%)	8,46
	Fotal de votre facture Montant total à payer			120,01 120,01	8,26 8,26	128,27 128,27

#### **Commentaires**

#### NOTE EXPLICATIVE

EAU ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mêtre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux

frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement

des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assaintssement est basee sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'egout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance.

(article L. 35-5 du Code de la Santé Publique)

AGENCE de l'EAU I-Redevance pour la lutte coutre la pollution. Tour le monde pare une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommes exceptés les exonérés

exceptes les exoneres

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'a présent elle était intégrée à la redevance pollution. Desormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.

3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prelevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre.

que l'électricité. La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au RESTE A PAYER

moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la presente facture, il convient de s'adresser au comptable public
SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD 03 87 92 12 12 cournel sgc saint-avold@dgfip finances gouv fr



Tél: 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H LE VENDREDI DE 8H A 12 H Tél. astreinte hors ouverture des bureaux : 06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Pour régler cette facture par TIP: dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac. Règlement par chèque: rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement :

FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFRPPCCT Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches

Redevance assainissement reversée à la CC DUF 1, Allée René Cassin 57380 FAULQUEMONT

#### Historique de consommation

Relève du 24/07/2023 de 40 m3 Relève du 15/03/2023 de 31 m3 Relève du 18/11/2022 de 36 m3 Relève du 01/08/2022 de 65 m3 Relève du 21/03/2022 de 48 m3 Relève du 18/11/2021 de 36 m3 Relève du 09/08/2021 de 55 m3 Relève du 24/03/2021 de 44 m3 Relève du 18/11/2020 de 42 m3 Référence à rappeler

Identifiant Occupant

vlot de Passe : ATFfKx

Adresse du

lieu desservi

57380 ADELANGE

Destinataire de la facture

**57380 ADELANGE** 

#### Facture n° 2023-EA-0(

/10/2023

#### Eau et Assainissement

Consommation du 15/03/2023 au 24/07/2023

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au vers			
Votre consommation d'eau	40 m <sup>3</sup>			
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00375 €				
	Montants			
Collecte des eaux usées	74,83			
Distribution de l'eau	83,45			
Organismes Publics	28,06			
Total de la facture	186,34			

Montant total à payer avant le 07/12/2023

Mandat de prélevement SEPAponchuel en lagrant ce formulaire de mandat, vous autonaez le creancier a envoyer des instructions a votre banque pour débier votre compte et votre banque a débiter votre compte conformement au instructions du créancier. Vous benéficiez du tori d'ête rembourse par votre banque selon les conditions décrites dans le convention que vous avez passée avec elle. Une demande de l'entroprésement dont être presentée dans les 8 semanes suivant la date de débit de votre comple pour un prélèvement autonie, vos droits concernant le présent mandat sont explicieux dans un document que sus pouvez detenir aupres de votre banque, Le present document a valeur de mandat de prelèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATUR

TIP SFPA

Montant :

186,34 €

186,34 €

Curioler : SEBVF

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9





Accusé de réception en préfecture 057-245700133-20241211-DE8-111224-DE Date de télétransmission : 18/12/2024 Date de réception préfecture : 18/12/2024 18634

941133000175

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancie index		Index rempl.	Nouve index	l Conso. en m3
	1	15 mm	24/07/2023	R	421			461	40
	Consommation total	ale relevée	•						40
	Consommation fact	urée (m3)							40
Détail de votre facture	ר	Tranche	Quantité Ur	nité	Prix	Montant HT	T.V	.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau									
Abonnement compteur		1 x 122 j	122 jou	rs	0,19751	24,10	1,33	(5,50%)	25,43
Eau		1 à 20	20 m3	1	1,33000	26,60	1,46	(5,50%)	28,06
Eau		21 à 40	20 m3	i	1,42000	28,40	1,56	(5,50%)	29,96
Collecte des eaux usées									
Abonnement Mensuel Assainissement			122 jou	rs	0.08220	10,03	1,00	(10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées		1 à 40	40 m3		1,45000	58,00	5,80	(10,00%)	63,80
Organismes Publics									
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)		1 à 40	40 m3		0,07200	2,88	0,16	(5,50%)	3,04
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)		1 à 40	40 m3	1	0,35000	14,00	0,77	(5,50%)	14,77
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)		1 à 40	40 m3		0,23300	9,32	0,93	(10,00%)	10,25
	Total de votre factu Montant total à paye					173,33 173,33	13,0 13,0		186,34 186,34

#### **Commentaires**

#### NOTE EXPLICATIVE

EAU ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mêtre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation reelle Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux

frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance. (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique)

AGENCE de l'EAU

I-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde pare une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommes

exceptes les exoneres

exceptes les exoners

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était integrée à la redevance pollution. Desormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.

3-Redevance pour prélèvement Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélèvés dans la nature. Le SEBVF la repercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre.

RESTE A PAYER

que l'électricité. La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond a la situation de votre compte au

moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.

Pour tout renseignement sur la somme precisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public.

SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD, 03 87 92 12 12 cournel sge saint-avold@dgtip finances gouv fr



SYNDICAT DES EAUX SEBVF Secteur de Chenois 13 rue du Moulin **57380 FAULQUEMONT** 

Tél.: 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H LE VENDREDI DE 8H A 12H

Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :

06.16.82.28.32

#### REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.payfip.gouv.fr et de saisir les informations suivantes : Identifiant de la collectivité : 8805 Référence de votre facture, exemple 2023-EA-00-XXXXXXXXXXXXXXX (13 caractères) Message:

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac. Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement :

FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFRPPCCT Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.

Redevance assainissement reversée au CCDUF BP 21 57380 FAULQUEMONT

#### Historique de consommation

Relève du 11/10/2023 de 34 m3 Relève du 12/06/2023 de 26 m3 Relève du 22/02/2023 de 60 m3 Relève du 24/10/2022 de 39 m3 Relève du 20/06/2022 de 32 m3 Relève du 22/02/2022 de 33 m3 Relève du 25/10/2021 de 39 m3 Relève du 21/06/2021 de 35 m3 Relève du 22/02/2021 de 32 m3 Référence à rappeler

Identifiant Occupant: Mot de Passe : vVW7iv

Adresse du

lieu desservi : 57380 AHHAINUUUni

Destinataire de la facture

**57380 ARRAINCOURT** 

#### Facture n° 2023-EA-00-

/12/2023

#### Eau et Assainissement

Consommation du 12/06/2023 au 11/10/2023

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso
Votre consommation d'eau	34 m <sup>3</sup>
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00311 €	
	Montants
Collecte des eaux usées	32,91
Distribution de l'eau	74,66
Organismes Publics	23,84
Total de la facture	131,41

Montant total à payer avant le 22/01/2024

Mandat de preéverment SEPAponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autonsez le créancier à envoyer des instructions a votre banque pour debitar votre compte, et votre banque à debiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous beneficiaz du droit d'être ferribourse par votre banque safoir les conditions decrites dans la convenion que vous avez passes avec ele. Une démandie de remboursement doit être présentée dans les 8 semanes survant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autoine. Vos droits concernant le présent mandet sont explausé, dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandet de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débîter, à réception, votre compte pour le montant.

DATE et LIEU

SIGNATUR

5/380 ARRAINCOURT

131,41 €

#### TIP SEPA

Montant : 131.41 €

Créancier : SEBVF

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9



Joindre un relevé d'identité bancaire

Accusé de réception en préfecture 057-245700133-20241211-DE8-111224-DE Date de télétransmission : 18/12/2024 1 3 1 4 1

<b>Facture</b>	n°	2023-	EA-
----------------	----	-------	-----

Point de consommation

#### 8/12/2023

N° série compteur

	15 mm	11/10/202	23 R	108	7	1121	34	
	Consommation totale relevé	Consommation totale relevée						
	Consommation facturée (m3	)					34	
Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC	
Distribution de l'eau								
Abonnement compteur	1 x 123 j	123	jours	0,19751	24,29	1,34 (5,50%	) 25,63	
Eau	1 à 20	20	m3	1,33000	26,60	1,46 (5,50%	) 28,06	
Eau	21 à 34	14	m3	1,42000	19,88	1,09 (5,50%	) 20,97	
Collecte des eaux usées								
Collecte des eaux usées	1 à 34	34	m3	0,88000	29,92	2,99 (10,00%	) 32,91	
Organismes Publics								
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 34	34	m3	0,35000	11,90	0,65 (5,50%	) 12,55	
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 34	34	m3	0,07200	2,45	0,13 (5,50%	) 2,58	
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 34	34	m3	0,23300	7,92	0,79 (10,00%	8,71	
	Total de votre facture Montant total à payer				122,96 122,96	8,45 8,45	131,41 131,41	

Diam. Relevé le

Ancien

index

CR

Index

dépose

Index

rempl.

Nouvel

index

Conso. en

m3

#### **Commentaires**

#### NOTE EXPLICATIVE

EAU ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mêtre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux

frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cene recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance

(article L 35-5 du Code de la Santé Publique)

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommes

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte Ce n'est pas une redevance supplémentaire Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture. 3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau. prelevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'electricite.

RESTE A PAYER

La valeur indiquee en recto des sommes restant dues est mentionnee à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au

Pour tout renseignement sur la somme précisee au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public

SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD, 03 87 92 12 12 cournel sego saint-avold@dgfip finances gouv fr



Tél: 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H LE VENDREDI DE 8H A 12 H Tél. astreinte hors ouverture des bureaux : 06.16.82.28.32

#### REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.payfip.gouv.fr et de saisir les informations suivantes : Identifiant de la collectivité : 8805 Référence de votre facture, exemple 2022-EA-00-XXXXXXXXXXXXXXXX (13 caractères) Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac. Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement :

FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFRPPCCT Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches

Redevance assainissement reversée à la CC DUF 1, Allée René Cassin 57380 FAULQUEMONT

#### Historique de consommation

Relève du 25/07/2023 de 48 m3 Relève du 16/03/2023 de 38 m3 Relève du 21/11/2022 de 33 m3 Relève du 02/08/2022 de 52 m3 Relève du 22/03/2022 de 36 m3 Relève du 22/11/2021 de 21 m3 Relève du 10/08/2021 de 23 m3 Relève du 26/03/2021 de 30 m3 Relève du 19/11/2020 de 17 m3 Référence à rappeler

Identifiant Occupant - Mot de Passe : NiruWe

Adresse du

lieu desservi

57580 ARRIANCE

Destinataire de la facture

**57580 ARRIANCE** 

#### Facture n° 2023-EA-00-

25/10/2023

#### Eau et Assainissement

Consommation du 16/03/2023 au 25/07/2023

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso			
Votre consommation d'eau	48 m <sup>3</sup>			
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00376 €				
	Montants			
Collecte des eaux usées	87,59			
Distribution de l'eau	95,44			
Organismes Publics	33,67			
Total de la facture	216,70			

Montant total à payer avant le 07/12/2023

216,70 €

Mandat de prelevement SEPAponctuel en signant ce formulaire de mandat, vous autonsez le creanquer a envoyer des instructions a votre banque pour debtier votre compte, et votre banque a debtier votre compte conformiement aux instructions du creanquer. Vous beréficaz du droit d'être rembourse par votre banque selon les conditions déciries dans la comvention que vous avez passée avec elle, Une demande de remboursement dont être présentée dans les 8 terrainers auvant la date de débit de votre compte pour un prétéventinératurose. Vos droits concernant le présent mandat sont appliques dans un document que vous pouvez obtener augres de votre banque. Le présent document à valeur de mandat de présevement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, a reception, votre compte pour le montant indiquie.

DATE et LIEU

SIGNATUR

57580 ARRIANCE

\*

TIP SEPA

216,70 €

Créancier : SEBVF

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9



Joindre un relevé d'identité bancaire

Accusé de réception en préfecture 057-245700133-20241211-DE8-111224-DE Date de télétransmission : 18/12/2024 2 1 6 7 0 Date de réception préfecture : 18/12/2024

Montant:

Point de concemmation	N° série comoteur	Diam.	Relevé le	cR	Ancie inde:		Index rempl.	Nouve index	l Conso, er m3		
		15 mm	25/07/202	3 R	270			318	48		
	Consommation to	Consommation totale relevée 48									
	Consommation fac	cturée (m3)							48		
Détail de votre facture		Tranche	Quantité l	Jnité	Prix	Montant HT	T.1	/.A.	Montant TTC		
Distribution de l'eau											
Abonnement compteur		1 x 122 j	122 jo	ours	0,19751	24,10	1,33	(5,50%)	25,43		
Eau		1 à 20	20 п	n3	1,33000	26,60	1,46	(5,50%)	28,06		
Eau		21 à 48	28 n	n3	1,42000	39,76	2,19	(5,50%)	41,95		
Collecte des eaux usées											
Abonnement Mensuel Assainissement			122 ja	ours	0,08220	10,03	1,00	(10,00%)	11,03		
Collecte et traitement des eaux usées		1 à 48	48 n	n3	1,45000	69,60	6,96	(10,00%)	76,56		
Organismes Publics											
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)		1 à 48	48 n	n3	0,07200	3,46	0,19	(5,50%)	3,65		
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)		1 à 48	48 n	n3	0,35000	16,80	0,92	(5,50%)	17,72		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)		1 à 48	48 n	n3	0,23300	11,18	1,12	(10,00%)	12,30		
1	otal de votre facti	ure				201,53	15	,17	216,70		

#### **Commentaires**

#### NOTE EXPLICATIVE

201,53

15,17

216,70

C'est la facturation de l'eau par mêtre cube consommé HT facturée sur la base de la consommation réelle

Montant total à payer

EAU ABONNEMENT ABONNEMENT

Coût de l'abonnement au réseau de au Cet abonnement comprend l'emrête du sous de la Consommation reale par les des des l'abonnement au réseau de l'abonnement au comprend l'emrête du du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement ASSAINISSEMENT

des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assaintissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le defaut de branchement a l'egout d'un immeuble raccordable peut entrainer une majoration de 100 % de la redevance

(article L 35-5 du Code de la Santé Publique)

I-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommes AGENCE de l'EAU

exceptés les exonères

exceptés les exonérés

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte Ce n'est pas une redevance supplémentaire Jusqu'à présent
elle catat integrée à la redevance pollution Desormais, elle apparaît de façon independante dans la facture

3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau
prélèves dans la nature Le SEBVF la répercute sur la facture Elle fait partie du coût d'exploitation au même fitre

que l'électricité

RESTE A PAYER

que l'électricité
La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnee à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas etc crédites sur votre compte.

Pour tout renseignement sur la somme précisee au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public.

SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD 03 87 92 12 12 courriel sgc saint-avold@dgfip finances gouv fr



Tél: 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H LE VENDREDI DE 8H A 12 H Tél. astreinte hors ouverture des bureaux : 06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac. Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement :

FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFRPPCCT Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches

Redevance assainissement reversée à la CC DUF 1, Allée René Cassin 57380 FAULQUEMONT

#### Historique de consommation

Relève du 03/08/2023 de 35 m3 Relève du 29/03/2023 de 36 m3 Relève du 05/12/2022 de 34 m3 Relève du 08/08/2022 de 35 m3 Relève du 06/04/2022 de 29 m3 Relève du 02/12/2021 de 28 m3 Relève du 08/04/2021 de 41 m3 Relève du 08/04/2021 de 31 m3 Relève du 07/12/2020 de 26 m3 Référence à

rappeler

Identifiant:

- Mot de Passe : TAjspu

Occupant : M

Adresse du

lieu desservi :

57690 BAMBIDERSTROFF

Destinataire de la facture

5/690 BAMBIDERSTROFF

#### Facture n° 2023-EA-00-

5/10/2023

#### Eau et Assainissement

Consommation du 29/03/2023 au 03/08/2023

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso			
Votre consommation d'eau	35 m <sup>3</sup>			
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) ± 0,00374 €				
	Montants			
Collecte des eaux usées	66,86			
Distribution de l'eau	75,96			
Organismes Publics	24,56			
Total de la facture	167,38			

Montant total à payer avant le 07/12/2023 167,38 €

Mandat de presidente SEPAponctuel en argnant ce formulaire de mandet, vous autorisaz le presidente a envoyer des instructions a votre banque a pour détaiter votre compte, et votre banque a débuter votre compte conformement aux instructions ou creancier. Vous benefices du thort d'être instructions par votre beneque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passes avec elle. Une demande de remboursament det être précentes dans les 8 servantes suivant la date de débit de votre compte pour un précevement autonie. Vois droit concernant le présent mandat sont expliques dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque, Le present document a valeur de mandat de préventent SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indique.

DATE et LIEU

SIGNATUR

TIP SFPA

The second sector

Montant :

167,38 €

Creancier: SEBVF

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9



En cas de modification, joindre un relevé d'identité

IBAN : FR76 1027 8052 5500 0201 8830 158 Titulaire du compte : WAGNER ROBERT

Accusé de réception en préfecture 057-245700133-20241211-DE8-111224-DE Date de télétransmission : 18/12/2024 Date de réception préfecture : 18/12/2024 16738

941133000175

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouve index	Conso. en
	=-	15 mm	03/08/2023	R	430			465	35
	Consommation totale	relevée	)						35
	Consommation facture	Consommation facturée (m3)							35
Détail de votre facture	Tra	anche	Quantité Unit	té	Prix M	kontant HT	T.V	.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau									
Abonnement compteur	1	1 x 122 j	122 jours	;	0,19751	24,10		(5,50%)	25,43
Eau		1 à 20	20 m3		1,33000	26,60		(5,50%)	28,06
Eau		21 à 35	15 m3		1,42000	21,30	1,17	(5,50%)	22,47
Collecte des eaux usées									
Abonnement Mensuel Assainissement			122 jours	ì	0,08220	10,03	1,00	(10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées		1 à 35	35 m3		1,45000	50,75	5,08	(10,00%)	55,83
Organismes Publics									
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)		1 à 35	35 m3		0,07200	2,52	0,14	(5,50%)	2,66
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)		1 à 35	35 m3		0,35000	12,25	0,67	(5,50%)	12,92
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)		1 à 35	35 m3		0,23300	8,16	0,82	(10,00%)	8,98
	Total de votre facture Montant total à payer					155,71 155,71	11, 11,		167,38 167,38

#### Commentaires

#### NOTE EXPLICATIVE

EAU ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mêtre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce demier

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (reseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée Le defaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique)

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommes

exceptés les exonéres

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte Ce n'est pas une redevance supplementaire. Jusqu'à présent

3-Redevance pour prélèvement Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélèves dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

que l'électricité

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements recents n'aient pas ete crédités sur votre compte.

Pour tout renseignement sur la somme précisee au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public.

SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac. BP 30039, 57500 SAINT AVOLD 03.87.92.12.12 cournel... sgc saint-avold@dgfip finances gouv fr



Tél: 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H LE VENDREDI DE 8H A 12 H Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :

06.16.82,28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.payfip.gouv.fr et de saisir les informations suivantes : Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple 2022-EA-00-XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX (13 caractères)
Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac. Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement :

FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFRPPCCT Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches

Redevance assainissement reversée au DUFCC 1, Allée René Cassin 57380 FAULQUEMONT

#### Historique de consommation

Relève du 30/08/2023 de 39 m3 Relève du 24/04/2023 de 33 m3 Relève du 09/01/2023 de 42 m3 Relève du 05/09/2022 de 62 m3 Relève du 03/05/2022 de 42 m3 Relève du 10/01/2022 de 45 m3 Référence à rappeler

Identifiant . ....

8

Mot de Passe : zEQori

Adresse du

lieu desservi : 576

57690 CREHANGE

Destinataire de la facture

**57690 CREHANGE** 

#### Facture n° 2023-EA-00-

1/2023

#### Eau et Assainissement

Consommation du 24/04/2023 au 30/08/2023

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso				
Votre consommation d'eau	39 m <sup>3</sup>				
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00375 €					
	Montants				
Collecte des eaux usées	73,24				
Distribution de l'eau	81,95				
Organismes Publics	27,36				
Total de la facture	182,55				

#### Montant total à payer avant le 30/11/2023

182,55 €

Mondai de presevenies SEPAponocuel en signant ce formulaire de mandait vous autonisse le créancier a envoyer des institucions a votre bianque pour débiter votre compte et vote banque à débiter votre compte conformément aux instituctions du créanquer. Vous beneficier à cut droit d'être rembourse par votre banque selon les conditions décrites dans les comention que vous avez passes avec elle. Une demande de remboursementait être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre comple pour un prélievement autorise. Vos droits concernant le présent mandel sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir autorise. Vos droits concernant le présent mandel sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir autorises de votre banque. Le présent document a valeur de mandait de prélévement SEPA ponctual. Votre signature vaut autorisation peur débiter, à réception, votre compte pour le maintant indiquis.

DATE et LIEU

SIGNATUR

TIP SEPA

Montant :

182,55 €

C SEWERR

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9



Joindre un relevé d'identité bancaire

Accusé de réception en préfecture 057-245700133-20241211-DE8-111224-DE Date de télétransmission : 18/12/2024 18255
Date de réception préfecture : 18/12/2024

	Facture	n°	2023	FΔ-	00-23
--	---------	----	------	-----	-------

u 16/10/2023

	u 10 10 2020								
Point de consommation	N° sérle compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouve index	I Conso. en m3
		15 mm	30/08/2023	R	429			468	39
	Consommation tot	ale relevée	•		-				39
	Consommation fac	turée (m3)							39
Détail de votre facture	•	Tranche	Quantité Unit	té	Prix N	fontant HT	T.V	.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau									
Abonnement compteur		1 x 122 j	122 jours	6	0,19751	24,10	1,33	(5,50%)	25,43
Eau		1 à 20	20 m3		1,33000	26,60	1,46	(5,50%)	28,06
Eau		21 à 39	19 m3		1,42000	26,98	1,48	(5,50%)	28,46
Collecte des eaux usées									
Abonnement Mensuel Assainissement			122 jours	3	0,08220	10,03	1,00	(10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées		1 à 39	39 m3		1,45000	56,55	5,66	(10,00%)	62,21
Organismes Publics									
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)		1 à 39	39 m3		0,07200	2,81	0,15	(5,50%)	2,96
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)		1 à 39	39 m3		0,35000	13,65	0,75	(5,50%)	14,40
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)		1 à 39	39 m3		0,23300	9,09	0,91	(10,00%)	10,00
	Total de votre factu Montant total à pay					169,81 169,81	12, 12,		182,55 182,55

#### **Commentaires**

#### NOTE EXPLICATIVE

EAU ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mêtre cube consommé HT facturée sur la base de la consommation réelle

Cest la l'activation de l'eau par metre cute consonner i l'activité sur vase de la conformation l'entre Cour Court de l'abonnement au reconsonnement au service sur vaix de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée a financer la collecte et le traitement des eaux usees (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le defaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L 35-5 du Code de la Santé Publique)

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde pase une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés

exceptes les exonérés

exceptes les exoneres.

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.

3-Redevance pour prélèvement Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélèvés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre

RESTE A PAYER

La valeur indiquee en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au

moment de l'édition de la facture. Il est possible que des parements récents n'aient pas été crédités sur votre compte Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD 03 87 92 12 12 courriel sgc saint-avold@dgfip finances gouv fr



Tél: 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H LE VENDREDI DE 8H A 12 H Tél. astreinte hors ouverture des bureaux : 06.16.82.28.32

#### REGLEMENT PAR INTERNET

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac. Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement :

FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFRPPCCT Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches

Redevance assainissement reversée à la CC DUF 1, Allée René Cassin 57380 FAULQUEMONT

#### Historique de consommation

Relève du 25/07/2023 de 37 m3 Relève du 29/03/2023 de 38 m3 Relève du 23/11/2022 de 30 m3 Relève du 04/08/2022 de 31 m3 Relève du 25/03/2022 de 27 m3 Relève du 24/11/2021 de 19 m3 Relève du 31/03/2021 de 28 m3 Relève du 24/11/2020 de 24 m3 Référence à rappeler

Identifiant :

- Mot de Passe : XiV6f9

Adresse du

lieu desservi

5/690 ELVANGE

Destinataire de la facture

57690 ELVANGE

#### Facture n° 2023-EA-00

25/10/2023

#### Eau et Assainissement

Consommation du 29/03/2023 au 25/07/2023

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso			
Votre consommation d'eau	37 m <sup>3</sup>			
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00374 €				
	Montants			
Collecte des eaux usées	70,05			
Distribution de l'eau	78,96			
Organismes Publics	25,95			
Total de la facture	174,96			

Montant total à payer avant le 07/12/2023 174,96 €

Mandal de preleviment SEPAponotuel en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le creancer a envoyar des instructions a votre banque pour débiter votre compte, el votre banque à débitar votre compte conformement aux instructions du créançuer. Vous benéficiez du fond étre rembourse par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passes avec éle. Une demande de remboursement dat être presentes dans les 8 sentaines suivard la date du débit de votre compte pour un prelevement autorisé. Vos drots concernant le present inandat sont supfique, dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque, Le présent document a valeur de mandat de prélevement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indique.

DATE et LIEU

SIGNATUR

TIP SEDA

Montant:

174,96 €

CENIRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

(



Accusé de réception en préfecture 057-245700133-20241211-DE8-111224-DE Date de télétransmission : 18/12/2024 Date de réception préfecture : 18/12/2024 17496

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouve index	Conso. en
		15 mm		R	523	,		560	37
	Consommation total	ale relevée							37
	Consommation fact	turée (m3)							37
Détail de votre facture	٦	Tranche	Quantité Unit	té	Prix M	fontant HT	T.V	.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau									
Abonnement compteur		1 x 122 j	122 jours	i	0,19751	24,10	1,33	(5,50%)	25,43
Eau		1 à 20	20 m3		1,33000	26,60	1,46	(5,50%)	28,06
Eau		21 à 37	17 m3		1,42000	24,14	1,33	(5,50%)	25,47
Collecte des eaux usées									
Abonnement Mensuel Assainissement			122 jours		0,08220	10,03	1,00	(10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées		1 à 37	37 m3		1,45000	53,65	5,37	(10,00%)	59,02
Organismes Publics									
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)		1 à 37	37 m3		0,07200	2,66	0,15	(5,50%)	2,81
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)		1 à 37	37 m3		0,35000	12,95	0,71	(5,50%)	13,66
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)		1 à 37	37 m3		0,23300	8,62	0,86	(10,00%)	9,48
1	Total de votre factu	re				162,75	12,	21	174,96

#### **Commentaires**

#### NOTE EXPLICATIVE

EAU ABONNEMENT

Montant total à payer

C'est la facturation de l'eau par metre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux

frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce demier SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement ASSAINISSEMENT

des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance.

(article L. 35-5 du Code de la Sante Publique)

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde pare une redevance pollution basee sur le nombre de m3 consommes AGENCE de l'EAU

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire Jusqu'à present

elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon independante dans la facture. 3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau, aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau.

prelevés dans la nature. Le SEBVF la repercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre

que l'electricite

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond a la situation de votre compte au nivinent de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte RESTE A PAYER

Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la presente facture, il convient de s'adresser au comptable public SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac. BP 30039, 57500 SAINT AVOLD 03 87 92 12 12 cournel sgc saint-avold@dgfip finances gouy fr

174,96

162,75

12,21



Tél: 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H LE VENDREDI DE 8H A 12 H

Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :

06.16.82.28.32

#### REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.payfip.gouv.fr et de saisir les informations suivantes : Identifiant de la collectivité : 8805 Référence de votre facture, exemple 2022-EA-00-XXXXXXXXXXXXXX (13 caractères) Message:

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac. Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement :

FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFRPPCCT Règlement par TIPI: voir ci-dessus pour les démarches

Redevance assainissement reversée au DUFCC 1, Allée René Cassin **57380 FAULQUEMONT** 

#### Historique de consommation

Relève du 29/08/2023 de 41 m3 Relève du 24/04/2023 de 30 m3 Relève du 09/01/2023 de 35 m3 Relève du 05/09/2022 de 32 m3 Relève du 03/05/2022 de 33 m3 Relève du 10/01/2022 de 40 m3 Relève du 13/09/2021 de 45 m3 Relève du 03/05/2021 de 38 m3 Relève du 06/01/2021 de 39 m3 Référence à rappeler

Identifiant Occupant: Mot de Passe : kwrXYb

Adresse du

lieu desservi : 57380 FAULQUEMONT

Destinataire de la facture

**57380 FAULQUEMONT** 

#### Facture n° 2023-EA-00-2314700049769 du 16/10/2023

#### Eau et Assainissement

Consommation du 24/04/2023 au 29/08/2023

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso				
Votre consommation d'eau	41 m <sup>3</sup>				
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements)    0,00375 €					
	Montants				
Collecte des eaux usées	76,43				
Distribution de l'eau	84,95				
Organismes Publics	28,76				
Total de la facture	190,14				

Montant total à payer avant le 30/11/2023 190,14 €

Mandat de prelèvement SEPAponctuel en signant ce formulaire de mandat, vous autonsaz le creancier a envoyer des instructions a votre banque pour débiler votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du creencier. Vous beneficiez du droit d'être remboursé par votre banque sellon les conditions decrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de reimboursement doit être présentée dans les 5 semaines survant la date de débit de votre compte pour un prélévement autorise. Vos droits concernant le présent mandel son lesplaques dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document à véleur de mandat de prélévement SEPA porctuel. Votre signature vaut autorisation pour déblier, à réception, votre compte pour le montant

SIGNATUR

DATE et LIEU

57380 FAULQUEMONT

TIP SEDA

190.14 € Montant:

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9



Joindre un relevé d'identité bancaire

Accusé de réception en préfecture 057-245700133-20241211-DE8-111224-DE Date de télétransmission : 18/12/2024 Date de réception préfecture : 18/12/2024

Point de concernation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Anciei index		Index rempl.	Nouve index	Conso. en
		15 mm	29/08/2023	B R	465			506	41
	Consommation tota	le relevée	1						41
	Consommation factor	urée (m3)							41
Détail de votre facture	Ti	ranche	Quantité U	Inité	Prix	Montant HT	T.V	.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau									
Abonnement compteur		1 x 122 j	122 jo	urs	0,19751	24,10	1,33	(5,50%)	25,43
Eau		1 à 20	20 m	13	1,33000	26,60	1,46	(5,50%)	28,06
Eau		21 à 41	21 m	13	1,42000	29,82	1,64	(5,50%)	31,46
Collecte des eaux usées									
Abonnement Mensuel Assainissement			122 <b>j</b> o	urs	0,08220	10,03	1,00	(10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées		1 à 41	41 m	3	1,45000	59,45	5,95	(10,00%)	65,40
Organismes Publics									
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)		1 à 41	41 π	13	0,07200	2,95	0,16	(5.50%)	3,11
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)		1 à 41	41 π	13	0,35000	14,35	0,79	(5,50%)	15,14
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)		1 à 41	41 m	13	0,23300	9,55	0,96	(10,00%)	10,51
Total de votre facture Montant total à payer					176,85 176,85	13, 13,		190,14 190,14	

#### **Commentaires**

#### NOTE EXPLICATIVE

C'est la facturation de l'eau par mêtre cube consommé HT facturée sur la base de la consommation réelle EAU ABONNEMENT

ABONNEMENT

Coût de l'abonnement au réseau d'eau Cet abonnement comprend l'emprétien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinee à financer la collecte et le traitement des eaux usees (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basee sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés AGENCE de l'EAU

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplementaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Desormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture. 3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eou aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eou prélèves dans la nature. Le SEBVF, la repercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre.

que l'électricite. La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au RESTE A PAYER

moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements recents n'aient pas été crédités sur votre compte.

Pour tout renseignement sur la somme precisee au recto de la presente facture, il convient de s'adresser au comptable public.

SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac. BP 30039, 57500 SAINT AVOLD 03 87 92 12 12 cournel sege saint-avoid@dgfip finances gouv fr



Tél: 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H LE VENDREDI DE 8H A 12 H Tél. astreinte hors ouverture des bureaux : 06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Pour régler cette facture par TIP: dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac. Règlement par chèque: rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement :

FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFRPPCCT Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches

Redevance assainissement reversée à la CC DUF 1, Allée René Cassin 57380 FAULQUEMONT

#### Historique de consommation

Relève du 31/07/2023 de 39 m3 Relève du 30/03/2023 de 39 m3 Relève du 12/12/2022 de 36 m3 Relève du 23/08/2022 de 45 m3 Relève du 20/04/2022 de 52 m3 Relève du 08/12/2021 de 36 m3 Relève du 23/08/2021 de 18 m3 Relève du 14/04/2021 de 2 m3 Référence à rappeler

Identifiant Occupant - Mot de Passe : quaciY

Adresse du

lieu desservi :

57690 FLETRANGE

Destinataire de la facture

**57690 FLETRANGE** 

#### Facture n° 2023-EA-00

:5/10/2023

#### Eau et Assainissement

Consommation du 30/03/2023 au 31/07/2023

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso			
Votre consommation d'eau	39 m <sup>3</sup>			
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00375 €				
	Montants			
Collecte des eaux usées	73,24			
Distribution de l'eau	81,95			
Organismes Publics	27,36			
Total de la facture	182,55			

#### Montant total à payer avant le 07/12/2023

182,55 €

Mandiat de prelevement SEPAponctuel en signant ce formulaire de mandiat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions a votre banque pour debier votre compte et votre banque a débier votre compte conformément au instructions du trainneure. Vous beneficez du droit d'être remboursap per votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec éle. Une demande de remboursament dont être présenties dans les 8 semaines suvenit la date de débit de votre compte pour un prélevement anoise. Vos droits concement le present mandia sont expliquée dans un document que vous pouvez obtenir aupres de votre banque. Le present document a valeur de mandiat de prélevement SEPA ponctuel. Votre elignature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATUR

TIP SFPA

Montant :

182,55 €

Créancier : SEBVF

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9



Joindre un relevé d'identité bancaire

. . . . . . . .

Accusé de réception en préfecture 057-245700133-20241211-DE8-111224-DE Date de télétransmission : 18/12/2024 Date de réception préfecture : 18/12/2024 25/10/2023

	1								
Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouve index	Conso. en
		15 mm	31/07/2023	R	239			278	39
	Consommation total	ale relevée	)						39
	Consommation fac	turée (m3)							39
Détail de votre facture	-	Tranche	Quantité Uni	té	Prix I	Montant HT	T.V	.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau									
Abonnement compteur		1 x 122 j	122 jours	3	0,19751	24,10	1,33	(5,50%)	25,43
Eau		1 à 20	20 m3		1,33000	26,60	1,46	(5,50%)	28,06
Eau		21 à 39	19 m3		1,42000	26,98	1,48	(5,50%)	28,46
Collecte des eaux usées									
Abonnement Mensuel Assainissement			122 jours	S	0,08220	10,03	1,00	(10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées		1 à 39	39 m3		1,45000	56,55	5,66	(10,00%)	62,21
Organismes Publics									
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)		1 à 39	39 m3		0,07200	2,81	0,15	(5,50%)	2,96
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)		1 à 39	39 m3		0,35000	13,65	0,75	(5,50%)	14,40
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)		1 à 39	39 m3		0,23300	9,09	0,91	(10,00%)	10,00
Total de votre facture Montant total à payer						169,81 169,81	12, 12,		182,55 182,55

#### **Commentaires**

#### NOTE EXPLICATIVE

EAU ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mêtre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.

Coût de l'abonnement au réseau d'eau Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce demier

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBL'TEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (reseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le defaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique)

AGENCE de l'EAU

I-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde pare une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommes

1-Redevance pour la fatte contre la positional l'octet monte par le exceptés les exonérés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélèves dans la nature. Le SEBVF la repercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre.

RESTE A PAYER

que l'électricite. La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif Elle correspond à la situation de votre compte au

moment de l'édition de la facture. Il est possible que des parements récents n'aient pas éte crédités sur votre compte Pour tout renseignement sur la somme précisee au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public

SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD, 03 87 92 12 12 courriel : sgc.saint-avold@dgfip.finances youv fr



Tél: 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H LE VENDREDI DE 8H A 12 H Tél. astreinte hors ouverture des bureaux : 06.16.82.28.32

#### REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.payfip.gouv.fr et de saisir les informations suivantes : Identifiant de la collectivité : 8805 Référence de votre facture, exemple 2022-EA-00-XXXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac. Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement :

FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFRPPCCT Règlement par TIPI: voir ci-dessus pour les démarches

Redevance assainissement reversée à la CC DUF 1, Allée René Cassin **57380 FAULQUEMONT** 

#### Historique de consommation

Relève du 25/07/2023 de 44 m3 Relève du 21/03/2023 de 34 m3 Relève du 23/11/2022 de 39 m3 Relève du 03/08/2022 de 50 m3 Relève du 23/03/2022 de 39 m3 Relève du 24/11/2021 de 31 m3 Relève du 12/08/2021 de 49 m3 Relève du 29/03/2021 de 54 m3 Relève du 23/11/2020 de 53 m3

Référence à rappeler

Identifiant Occupant

· Mot de Passe : oKzuKz

Adresse du

lieu desservi 57220 FOULIGNY

Destinataire de la facture

**57220 FOULIGNY** 

#### Facture n° 2023-EA-00-2

25/10/2023

#### Eau et Assainissement

Consommation du 21/03/2023 au 25/07/2023

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso			
Votre consommation d'eau	44 m <sup>3</sup>			
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00312 €				
	Montants			
Collecte des eaux usées	42,59			
Distribution de l'eau	89,44			
Organismes Publics	30,87			
Total de la facture	162,90			

#### Montant total à payer avant le 07/12/2023 162,90 €

Mandet de profevement SEPAponotuel : en signant de formulaire de mandat, vous autonsez le creancier a envoyer das instructions a votre banque pour debiter votre compte et votre banque, à débiter votre compte conformement aux instructions du créancier. Vous binnefoisz du droit d'être remoursé par votre banque, selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passes avec elle. Une demande de remoursement dort être presentire dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prelevement autonie. Vos drots concernant le present mandel sont expliques dans un document que vous pouvez obtenir autories de votre banque. Le present document a valeur de mandel de prélévement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant

DATE et LIEU

A SERBER RISE BE SO S

TIP SEPA

itant : 162,90 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9



Joindre un relevé d'identité bancaire

Facture n° 2023-EA-00	V2023								
Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancie: index		Index rempl.	Nouve index	Conso. en
		15 mm	25/07/2023	R	897			941	44
	Consommation to	tale relevée							44
	Consommation fac	turée (m3)							44
Détail de votre facture		Tranche	Quantité Uni	ité	Prix	Montant HT	τ.ν	.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau									
Abonnement compteur		1 x 122 j	122 jour	s	0,19751	24,10	1,33	(5,50%)	
Eau		1 à 20	20 m3		1,33000	26,60	1,46	(5,50%)	28,06
Eau		21 à 44	24 m3		1,42000	34,08	1,87	(5,50%)	35,95
Collecte des eaux usées									
Collecte des eaux usées		1 à 44	44 m3		0,88000	38,72	3,87	(10,00%)	42,59
Organismes Publics									
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)		1 à 44	44 m3		0,35000	15,40	0,85	(5,50%)	16,25
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)		1 à 44	44 m3		0,07200	3,17	0,17	(5,50%)	3,34
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)		1 à 44	44 m3		0,23300	10,25	1,03	(10,00%)	11,26
Total de votre facture Montant total à payer						152,32 152,32	10, 10,		162,90 162,90

#### **Commentaires**

#### NOTE EXPLICATIVE

EAU ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mêtre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation reelle

Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier

SEULES CES DEUX PREMIÈRES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGÉT DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (reseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (arucle L. 35-5 du Code de la Santé Publique)

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommes

exceptés les exonérès

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte Ce n'est pas une redevance supplémentaire Jusqu'a présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture. 3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélèves dans la nature. Le SEBVF, la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au

noment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas éte credites sur votre compte

Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public

SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD 03 87 92 12 12 cournel sgc saint-avold@dgfip finances gouv fr



Tél: 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H LE VENDREDI DE 8H A 12 H Tél. astreinte hors ouverture des bureaux : 06.16.82,28.32

#### REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.payfip.gouv.fr et de saisir les informations suivantes : Identifiant de la collectivité : 8805 Référence de votre facture, exemple 2022-EA-00-XXXXXXXXXXXXXXXXXXX (13 caractères) Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac. Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP. Règlement par virement sur le compte du comptable charré du recouverement.

chargé du recouvrement : FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFRPPCCT

Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches

Redevance assainissement reversée à la CC DUF 1, Allée René Cassin 57380 FAULQUEMONT

#### Historique de consommation

Relève du 25/07/2023 de 37 m3 Relève du 22/03/2023 de 32 m3 Relève du 25/11/2022 de 31 m3 Relève du 04/08/2022 de 39 m3 Relève du 29/03/2022 de 35 m3 Relève du 25/11/2021 de 24 m3 Relève du 11/08/2021 de 37 m3 Relève du 30/03/2021 de 37 m3 Relève du 25/11/2020 de 30 m3 Référence à rappeler

Identifiant Occupant -- Mot de Passe : wKG6zC

Adresse du

lieu desservi

57690 GUINGLANGE

Destinataire de la facture

57690 GUINGLANGE

### Facture n° 2023-EA-00

5/10/2023

#### Eau et Assainissement

Consommation du 22/03/2023 au 25/07/2023

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso			
Votre consommation d'eau	37 m <sup>3</sup>			
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements)   □ 0,00374 €				
	Montants			
Collecte des eaux usées	70,05			
Distribution de l'eau	78,96			
Organismes Publics	25,95			
Total de la facture	174,96			

### Somme prélevée le 07/12/2023 174,96 €

Emetteur: SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice: 2023/3

N° facture :

Montant: 174,96 €

Prélevé sur le compte

Domiciliation:

Date de prélèvement : 07/12/2023



Accusé de réception en préfecture 057-245700133-20241211-DE8-111224-DE Date de télétransmission : 18/12/2024 Date de réception préfecture : 18/12/2024

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouve index	Conso, er
		15 mm	25/07/2023	R	682			719	37
	Consommation to	tale relevée	)						37
	Consommation facturée (m3)						37		
Détail de votre facture		Tranche	Quantité Ui	nité	Prix N	lontant HT	T.V	.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau									
Abonnement compteur		1 x 122 j	122 jou	ırs	0,19751	24,10		(5,50%)	25,40
Eau		1 à 20	20 m3	3	1,33000	26,60		(5,50%)	28,06
Eau		21 à 37	17 m3	3	1,42000	24,14	1,33	(5,50%)	25,47
Collecte des eaux usées									
Abonnement Mensuel Assainissement			122 jou	ırs	0,08220	10,03	1,00	(10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées		1 à 37	37 m3	3	1,45000	53,65	5,37	(10,00%)	59,02
Organismes Publics									
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)		1 à 37	37 m3	3	0,07200	2,66	0,15	(5,50%)	2,81
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)		1 à 37	37 m3	3	0,35000	12,95	0,71	(5,50%)	13,66
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)		1 à 37	37 m3	3	0,23300	8,62	0,86	(10,00%)	9,48
Total de votre facture Montant total à payer						162,75 162,75	12, 12,		174,96 174,96

#### **Commentaires**

#### NOTE EXPLICATIVE

EAU ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mêtre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.

Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux

frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station, d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance. (anicle L. 35-5 du Code de la Santé Publique)...

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde pase une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés

exceptés les exonérés

exceptes les exoneres

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte ... Ce n'est pas une redevance supplémentaire, Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Desormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture,

3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélèvés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre

RESTE A PAYER

que l'électricité. La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à ture indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au

moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public.
SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD 03-87.92.12-12 courriel - sgc.saint-avold@dgfip.finances.gouv.fr



Tél: 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H LE VENDREDI DE 8H A 12 H Tél. astreinte hors ouverture des bureaux : 06.16.82.28.32

00.10.62.20.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac. Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement :

FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFRPPCCT Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches

Redevance assainissement reversée à la CC DUF 1, Allée René Cassin 57380 FAULQUEMONT

#### Historique de consommation

Relève du 03/08/2023 de 41 m3 Relève du 04/04/2023 de 34 m3 Relève du 09/12/2022 de 33 m3 Relève du 17/08/2022 de 40 m3 Relève du 04/04/2022 de 36 m3 Relève du 29/11/2021 de 28 m3 Relève du 16/08/2021 de 40 m3 Relève du 31/03/2021 de 35 m3 Relève du 27/11/2020 de 31 m3 Référence à rappeler

Identifiant ,

...

Mot de Passe : 3UUekV

Occupant

Adresse du

lieu desservi :

57690 HALLERING

Destinataire de la facture

**57690 HALLERING** 

#### Facture n° 2023-EA-00-

25/10/2023

#### Eau et Assainissement

Consommation du 04/04/2023 au 03/08/2023

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso		
Votre consommation d'eau	41 m <sup>3</sup>		
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00375 €			
	Montants		
Collecte des eaux usées	76,43		
Distribution de l'eau	84,95		
Organismes Publics	28,76		
Total de la facture	190,14		

Montant total à payer avant le 07/12/2023 190,14 €

Mandal de pri in ement SEPAporiculei l'en signant ce formulare de mandat vous autorisez le creancer à emoyer des instructions à votre banque pour sébére votre combte, et votre banque à débiter votre combte conformement autre instructions de orisancer l'ous bénéficez du droit d'être remboursé par votre banque solon les conditions décritas dans la convention que vous avez passee avec été. Une demande de namboursement doit être présentée cars les 6 semanses survant la date de débit de votre compte pour un préférement autorisé. Vos droits concernant le présent mandras sorte prépieules dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque, Le présent document a valeur de mandal de préévement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre comptis pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATUR

57690 HALLERING



#### TIP SEPA

Référence Unique de Mandat

Créancier : SEBVF

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9



Joindre un relevé d'identité bancaire

Accusé de réception en préfecture 057-245700133-20241211-DE8-111224-DE Date de télétransmission : 18/12/2024 Date de réception préfecture : 18/12/2024

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3	
284010045	G18XU072099	15 mm	03/08/2023	R	508			549	41	
	Consommation tot	ale relevée	<b>)</b>						41	
	Consommation fac	turée (m3)							41	
Détail de votre facture		Tranche	Quantité Unité		Prix Montant HT		T.V.A.		Montant TTC	
Distribution de l'eau										
Abonnement compleur		1 x 122 j	122 jour	S	0,19751	24,10		(5,50%)	25,43	
Eau		1 à 20	20 m3		1,33000	26,60		(5,50%)	28,06	
Eau		21 à 41	21 m3		1,42000	29,82	1,64	(5,50%)	31,46	
Collecte des eaux usées										
Abonnement Mensuel Assainissement			122 jour	S	0,08220	10,03	1,00	(10,00%)	11,03	
Collecte et traitement des eaux usées		1 à 41	41 m3		1,45000	59,45	5,95	(10,00%)	65,40	
Organismes Publics										
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)		1 à 41	41 m3		0,35000	14,35	0,79	(5,50%)	15,14	
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)		1 à 41	41 m3		0,07200	2,95	0,16	(5,50%)	3,11	
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)		1 à 41	41 m3		0,23300	9,55	0,96	(10,00%)	10,51	
	Total de votre factu Montant total à pay	-				176,85 176,85	13, 13,		190,14 190,14	

### **Commentaires**

### NOTE EXPLICATIVE

EAU ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.

Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

Contra de l'adoction de l'accomptent de des l'entre de l'entre de

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des caux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consi Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés

exceptés les exonères

exceptes les exoneres

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire, Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Desormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.

3-Redevance pour préfèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prefevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre un l'addition de la course de l'eau.

RESTE A PAYER

preferes uains la nature. Le GEST in repetition du la repetition de la procession de la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public SGC SAINT AVOLD. 20 Rue du Lac. BP 30039, 57500 SAINT AVOLD 03-87-92-12-12 cournel sege saint-avold@dgfip finances gouv fr



SYNDICAT DES EAUX SEBVF Secteur de Chenois 13 rue du Moulin 57380 FAULQUEMONT

Tél.: 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H

LE VENDREDI DE 8H A 12H

Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :

06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.payfip.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :

saisir les informations suivantes : Identifiant de la collectivité : 8805 Référence de votre facture, exemple

2023-EA-00-XXXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac. Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement :

FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFRPPCCT Règlement par TIPI: voir ci-dessus pour les démarches.

Redevance assainissement reversée au CCDUF BP 21 57380 FAULQUEMONT

Historique de consommation

Relève du 12/10/2023 de 40 m3 Relève du 12/06/2023 de 38 m3 Relève du 23/02/2023 de 41 m3 Relève du 26/10/2022 de 33 m3 Référence à rappeler

Identifiant Occupant

Mot de Passe : sieslu

Adresse du

lieu desservi 57580 I

57580 HAN SUR NIED

Destinataire de la facture

**57580 HAN SUR NIED** 

# Facture n° 2023-EA-00-

08/12/2023

### Eau et Assainissement

Consommation du 12/06/2023 au 12/10/2023

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso		
Votre consommation d'eau	40 m <sup>3</sup>		
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00312 €			
	Montants		
Collecte des eaux usées	38,72		
Distribution de l'eau	83,65		
Organismes Publics	28,06		
Total de la facture	150,43		

Montant total à payer avant le 22/01/2024

150,43 €

Mandat de prélèvement SEPAponctuel en aignant ce formulaire de mandat, vous autorisez le creancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions à ordenoire. Vous béréfieur du drait d'ête renboursé par votre banque saion les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec été. Une denande de remboursement dont être présentée dans les 8 semanes suivant la date de débit de voure compte pour un prélèvement attornée Vos droits noncemant le présent mandats ont expliquée dans un documentoue vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Yotre signature vaut autorisation pour débiter, a réception, votre compte pour le montant indiquée.

DATE et LIEU

SIGNATUR

57580 HAN SUR NIED



Odfórnno Unique de Mandai

Créancier : SEBVF

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9



Joindre un relevé d'identité bancaire

Accusé de réception en préfecture 057-245700133-20241211-DE8-111224-DE Date de télétransmission : 18/12/2024 Date de réception préfecture : 18/12/2024

Facture n°	2023-EA-0
------------	-----------

08/12/2023

1 401410 11									
Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouve index	Conso. er
		15 mm	12/10/2023	R	324			364	40
	Consommation totale	relevée	•				_		40
	Consommation facture	ée (m3)							40
Détail de votre facture	Tra	nche	Quantité U	nité	Prix A	Montant HT	T.V	.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau									
Abonnement compteur	1	x 123 j	123 jo	urs	0,19751	24,29	1,34	(5,50%)	
Eau		1 à 20	20 m	3	1,33000	26,60	1,46	(5,50%)	28,06
Eau		21 à 40	20 m	3	1,42000	28,40	1,56	(5,50%)	29,96
Collecte des eaux usées									
Collecte des eaux usées		1 à 40	40 m	3	0,88000	35,20	3,52	(10,00%)	38,72
Organismes Publics									
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)		1 à 40	40 m	3	0,35000	14,00	0,77	(5,50%)	14,77
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)		1 à 40	40 m	3	0,07200	2,88	0,16	(5,50%)	3,04
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)		1 à 40	40 m	3	0,23300	9,32	0,93	(10,00%)	10,25

# Commentaires

### NOTE EXPLICATIVE

EAU ABONNEMENT C'est la facturation de l'eau par mêtre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle

Total de votre facture

Montant total à payer

ABONNEMENT

Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration), La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance

(article L 35-5 du Code de la Santé Publique)

AGENCE de l'EAU 1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde pase une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés

exceptés les exonérés

exceptes les exoneres

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent
elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.

3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau
prelevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre

que l'électricité.
La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au RESTE A PAYER

moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paierments récents n'actent pas été créfédies sur votre compte.

Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public.

SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD 03 87/92-12-12 cournel : sgc.saint-avold@dgfip.finances.gouv.fr

150,43

150,43

140,69

140,69

9,74 9,74



Tél: 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H

LE VENDREDI DE 8H A 12 H

Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :

06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.payfip.gouv.fr et de saisir les informations suivantes : Identifiant de la collectivité : 8805 Référence de votre facture, exemple

2022-EA-00-XXXXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message:

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac. Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement :

FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFRPPCCT Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les

démarches Redevance assainissement reversée à la

CC DUF 1, Allée René Cassin **57380 FAULQUEMONT** 

# Historique de consommation

Relève du 02/08/2023 de 42 m3 Relève du 23/03/2023 de 36 m3 Relève du 29/11/2022 de 33 m3 Relève du 10/08/2022 de 45 m3 Relève du 30/03/2022 de 38 m3 Relève du 30/11/2021 de 34 m3 Relève du 18/08/2021 de 48 m3 Relève du 06/04/2021 de 48 m3 Relève du 01/12/2020 de 39 m3

Référence à rappeler

Adresse du

Identifiant : Occupant

--- Mot de Passe : N8xQdD

lieu desservi

Destinataire de la facture

**57690 HAUTE VIGNEULLES** 

# Facture n° 2023-EA-00-

25/10/2023

### Eau et Assainissement

Consommation du 23/03/2023 au 02/08/2023

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso		
Votre consommation d'eau	42 m <sup>3</sup>		
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00375 €			
	Montants		
Collecte des eaux usées	78,02		
Distribution de l'eau	86,45		
Organismes Publics	29,47		
Total de la facture	193,94		

Somme prélevée le 07/12/2023 193,94 €

Emetteur: SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice:

2023/3

N° facture :

Montant:

193,94 €

57690 HAUTE VIGNEULLES



Date de prélèvement : 07/12/2023

Accusé de réception en préfecture 057-245700133-20241211-DE8-111224-DE Date de télétransmission : 18/12/2024 Date de réception préfecture : 18/12/2024

Facture n°	2023-	EA-00-
------------	-------	--------

tu 25/10/2023

racture n° 2023-EA-00-	1u 25/10/2023								
Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancier index	n Index dépose	Index rempl	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	02/08/2023	R	626			668	42
	Consommation totale relevée 42								
	Consommation fac					42			
Détail de votre facture		Tranche	Quantité Unité		Prix	Montant HT	T.V.A.		Montant TTC
Distribution de l'eau									
Abonnement compteur		1 x 122 j	122 jour	S	0,19751	24,10		(5,50%)	25,43
Eau		1 à 20	20 m3		1,33000	26,60		(5,50%)	28,06
Eau		21 à 42	22 m3		1,42000	31,24	1,72	(5,50%)	32,96
Collecte des eaux usées									
Abonnement Mensuel Assainissement			122 jour	S	0,08220	10,03	1,00	(10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées		1 à 42	42 m3		1,45000	60,90	6,09	(10,00%)	66,99
Organismes Publics									
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)		1 à 42	42 m3		0,07200	3,02	0,17	(5,50%)	3,19
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)		1 à 42	42 m3		0,35000	14,70	0,81	(5,50%)	15,51
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)		1 à 42	42 m3		0,23300	9,79	0,98	(10,00%)	10,77
	Total de votre factu	ıre				180,38	13,		193,94

# **Commentaires**

### NOTE EXPLICATIVE

180,38

13,56

193,94

EAU ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mêtre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

Montant total à payer

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée, Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

I-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire, Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.

3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau

prelevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

que l'électricité.
La vieur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture, il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.

Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public.

SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD 03.87.92.12 12 cournel sege saint-avold@dgfip.finances.gouv.fr



Tél: 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H LE VENDREDI DE 8H A 12 H

Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :

06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Pour régler cette facture par TIP: dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac. Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement :

FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFRPPCCT Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches

Redevance assainissement reversée à la CC DUF 1, Allée René Cassin 57380 FAULQUEMONT

### Historique de consommation

Relève du 25/07/2023 de 33 m3 Relève du 21/03/2023 de 20 m3 Relève du 21/11/2022 de 42 m3 Relève du 02/08/2022 de 2 m3 Référence à rappeler

Identifiant :
Occupant :

--- Mot de Passe :

Adresse du

lieu desservi : 57690 HEMILLY

Destinataire de la facture

**57690 HEMILLY** 

# Facture n° 2023-EA-00-

lu 25/10/2023

### Eau et Assainissement

Consommation du 21/03/2023 au 25/07/2023

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso		
Votre consommation d'eau	33 m <sup>3</sup>		
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00374 €			
	Montants		
Collecte des eaux usées	63,67		
Distribution de l'eau	72,97		
Organismes Publics	23,16		
Total de la facture	159.80		

# Somme prélevée le 07/12/2023

159,80 €

Le montant sera prélevé sur la constant s Domiciliatio

Emetteur: SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice: 2023/3

N° facture :

<u>Montant</u>: 159,80 €

Prélevé sur le compte 1 0000

Domiciliation:

Date de prélèvement : 07/12/2023

Mandat de prélèvement SEPA:

ICS:

RUM BIC:

IBAN .



Accusé de réception en préfecture 057-245700133-20241211-DE8-111224-DE Date de télétransmission : 18/12/2024 Date de réception préfecture : 18/12/2024

57690 HEMILLY

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouve index	Conso. er
		15 mm	25/07/2023	R	64			97	33
	Consommation total	e relevée	•						33
	Consommation factu	rée (m3)							33
Détail de votre facture	Tra	anche	Quantité Un	ité	Prix M	ontant HT	T.V	. <b>A</b> .	Montant TTC
Distribution de l'eau									
Abonnement compteur		1 x 122 j	122 jour	s	0,19751	24,10	1,33	(5,50%)	25,43
Eau		1 à 20	20 m3		1,33000	26,60	1,46	(5,50%)	28,06
Eau		21 à 33	13 m3		1,42000	18,46	1,02	(5,50%)	19,48
Collecte des eaux usées									

1 à 33

1 à 33

1 à 33

122 jours

33 m3

33 m3

33 m3

	1 à 33	33 m3	0,23300	7,69	0,77 (10,00%)	8,46
Total de votre facture	1			148,66	11,14	159,80
Montant total à payer				148,66	11,14	159,80

0,08220

1,45000

0.07200

0,35000

10.03

47,85

2.38

11,55

1,00 (10,00%)

4,79 (10,00%)

0.13 (5,50%)

0,64 (5,50%)

11,03

52,64

2,51

12,19

# Commentaires

(Agence de l'Eau)

Organismes Publics

Abonnement Mensuel Assainissement

Collecte et traitement des eaux usées

Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)

Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau) Modernisation des réseaux de collecte

### NOTE EXPLICATIVE

C'est la facturation de l'eau par metre cube consommé H T facturée sur la base de la consommation réelle EAU ABONNEMENT

Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce demier

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT Redevance définie et reversée à la structure ligurant au recto. Cette recente est destinée à financer la collecte et le traitement

des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance.

(article L. 35-5 du Code de la Santé Publique)

I-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde pare une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés AGENCE de l'EAU

exceptés les exonérés

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture

A-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prelevés dans la nature. Le SEBVF, la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre.

La valeur indiqueé en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au RESTE A PAYER

moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements recents n'aient pas été crédités sur votre compte.

Pour tout renseignement sur la somme précisee au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public.

SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039-57500 SAINT AVOLD 03-87-92-12-12 cournel | sgc saint-avold@dgfip finances gouv fr



Tél: 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H LE VENDREDI DE 8H A 12 H Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :

06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.payfip.gouv.fr et de saisir les informations suivantes : Identifiant de la collectivité : 8805 Référence de votre facture, exemple Message:

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac. Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement :

FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFRPPCCT Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches

Redevance assainissement reversée à la CC DUF 1, Allée René Cassin 57380 FAULQUEMONT

# Historique de consommation

Relève du 14/08/2023 de 33 m3 Relève du 04/04/2023 de 26 m3 Relève du 13/12/2022 de 19 m3 Relève du 29/08/2022 de 32 m3 Relève du 25/04/2022 de 35 m3 Relève du 15/12/2021 de 21 m3 Relève du 01/09/2021 de 35 m3 Relève du 16/04/2021 de 35 m3 Relève du 14/12/2020 de 27 m3 Référence à rappeler

Identifiant:

Occupant :

Adresse du lieu desservi ::

**57580 HERNY** 

Destinataire de la facture

Mot de Passe: (

**57580 HERNY** 

# Facture n° 2023-EA-00-2

du 25/10/2023

### Eau et Assainissement

Consommation du 04/04/2023 au 14/08/2023

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso			
Votre consommation d'eau	33 m <sup>3</sup>			
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00374 €				
	Montants			
Collecte des eaux usées	63,67			
Distribution de l'eau	72,97			
Organismes Publics	23,16			
Total de la facture	159,80			

# Somme prélevée le 07/12/2023

159,80 €

Le montant sera prélevé sur le compte 1 Domiciliation: CCM MORHANGE - Titulaire

Emetteur: SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice: 2023/3

N° facture: 2314900052603 S

Montant: 159.80 € Prélevé sur le compte 102 **Domiciliation: CCM MORHANGE** 

Date de prélèvement : 07/12/2023

Mandat de prélèvement SEPA:

ICS

BIC:

IBAN ..... 102



Accusé de réception en préfecture 057-245700133-20241211-DE8-111224-DE Date de télétransmission : 18/12/2024 Date de réception préfecture : 18/12/2024

**57580 HERNY** 

<b>Facture</b>	n°	2023-EA-00-
----------------	----	-------------

25/10/2023

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancie index		Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	14/08/2023	R	319			352	33
	Consommation tot	ale relevée	1						33
	Consommation fac	turée (m3)							33
Détail de votre facture		Tranche	Quantité Un	ité	Prix	Montant HT	T.V.	. <b>A</b> .	Montant TTC
Distribution de l'eau									
Abonnement compleur		1 x 122 j	122 jour	5	0,19751	24,10		(5,50%)	25,43
Eau		1 à 20	20 m3		1,33000	26,60		(5,50%)	28,06
Eau		21 à 33	13 m3		1,42000	18,46	1,02	(5,50%)	19,48
Collecte des eaux usées									
Abonnement Mensuel Assainissement			122 jour	s	0,08220	10,03	-	(10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées		1 à 33	33 m3		1,45000	47,85	4,79	(10,00%)	52,64
Organismes Publics									
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)		1 à 33	33 m3		0,07200	2,38		(5,50%)	2,51
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)		1 à 33	33 m3		0,35000	11,55	0,64	(5,50%)	12,19
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)		1 à 33	33 m3		0,23300	7,69	0,77	(10,00%)	8,46
	Total de votre factu Montant total à pay					148,66 148,66	11, 11,		159,80 159,80

### **Commentaires**

### NOTE EXPLICATIVE

EAU C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H T facturée sur la base de la consommation réelle

ABONNEMENT Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce demier SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance. (article L.: 35-5 du Code de la Santé Publique)

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés

exceptés les exonérés

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était integrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.

3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélèvés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre.

RESTE A PAYER

que l'électricite La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au

moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements recents n'aient pas été crédités sur votre compte.

Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public.

SGC SAINT AVOLD, 26 Rue du Lac, BP 30039, \$7500 SAINT AVOLD 03 87 92 12 12 cournel sign saint-avold@dgfip finances gouy fr



SYNDICAT DES EAUX SEBVF Secteur de Chenois 13 rue du Moulin 57380 FAULQUEMONT

Tél.: 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H

LE VENDREDI DE 8H A 12H

Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :

06.16.82.28.32

### REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.payfip.gouv.fr et de saisir les informations suivantes : Identifiant de la collectivité : 8805 Référence de votre facture, exemple 2023-EA-00-XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX (13 caractères) Message :

Pour régler cette facture par TIP: dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac. Règlement par chèque: rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement :

FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFRPPCCT Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.

Redevance assainissement reversée au CCDUF BP 21 57380 FAULQUEMONT

# Historique de consommation

Relève du 11/10/2023 de 49 m3 Relève du 12/06/2023 de 36 m3 Relève du 22/02/2023 de 31 m3 Relève du 24/10/2022 de 44 m3 Relève du 20/06/2022 de 33 m3 Relève du 29/10/2021 de 33 m3 Relève du 21/06/2021 de 39 m3 Relève du 22/02/2021 de 39 m3 Référence à rappeler

Identifiant: 3:

--- Mot de Passe : st

Occupant :

Adresse du lieu desservi ::

57380 HOLACOURT

Destinataire de la facture

**57380 HOLACOURT** 

# Facture n° 2023-EA-00-2

du 08/12/2023

### Eau et Assainissement

Consommation du 12/06/2023 au 11/10/2023

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso
Votre consommation d'eau	49 m <sup>3</sup>
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements): 0,00313 €	
	Montants
Collecte des eaux usées	47,43
Distribution de l'eau	97,13
Organismes Publics	34,37
Total de la facture	178,93

Montant total à payer avant le 22/01/2024 178,93 €

Mandat de praiévement SEPAponctuel en signant ce l'ormulaire de mandat, vous autorisez le creancier a envoyer des instructions a votre banque pour pour debter votre compte al votre banque a debter votre compte conformementation instructions du creancier. Vous beneficez ou droit d'être rembourse par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit altre présentes dans las convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit altre présentes dans las convention que vous avez passée avec elle. Une demande de préventes dans la convention que vous pouvez détent autorise de votre compte pour un préventent autorise vous pouvez détent autorise de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de préférement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à reception, votre compte pour le manitant indéqué.

DATE et LIEU

SIGNATUR

57380 HOLACOURT

7

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA ICS : FR81222137359

Référence : 4 CN 23 002317400062074 R 105 57

Montant:

178,93 €

Créancier : SEBVF

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9



Joindre un relevé d'identité bancaire

066310500237

.......

Accusé de réception en préfecture 057-245700133-20241211-DE8-111224-DE Date de télétransmission : 18/12/2024 Date de réception préfecture : 18/12/2024 1 7 8 9 3

Facture	n°	2023-	EA-00
---------	----	-------	-------

du 08/12/2023

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	11/10/2023	R	170			219	49
	Consommation tota	le relevée							49

Ĩ.	Consommation facturée (m3	)					49
Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							-
Abonnement compteur	1 x 123 j	123	jours	0,19751	24,29	1,34 (5,50%)	25,63
Eau	1 à 20	20	m3	1,33000	26,60	1,46 (5,50%)	28,06
Eau	21 à 49	29	m3	1,42000	41,18	2,26 (5,50%)	43,44
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 49	49	m3	0,88000	43,12	4,31 (10,00%)	47,43
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 49	49	m3	0,35000	17,15	0,94 (5,50%)	18,09
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 49	49	m3	0,07200	3,53	0,19 (5,50%)	3,72
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 49	49	m3	0,23300	11,42	1,14 (10,00%)	12,56
	al de votre facture ntant total à payer				167,29 167,29	11,64 11,64	178,93 178,93

### **Commentaires**

### NOTE EXPLICATIVE

EAU ABONNEMENT C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé HT facturée sur la base de la consommation réelle

ABONNEMENT
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretten du branchement particulier qui est assure aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L 35-5 du Code de la Santé Publique)

AGENCE de l'EAU 1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde pare une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommes exceptés les exonérés

exceptes les exoneres.

2. Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.

3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau, aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélèvés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre.

que l'électricité

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif Elle correspond à la situation de votre compte au RESTE A PAYER

moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public

SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD 03 87 92 12 12 cournel sgc saint-avold@dgfip finances gouv fr



Tél: 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H LE VENDREDI DE 8H A 12 H Tél. astreinte hors ouverture des bureaux : 06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.payfip.gouv.fr et de saisir les informations suivantes : Identifiant de la collectivité : 8805 Référence de votre facture, exemple 2022-EA-00-XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX (13 caractères) Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac. Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP. Règlement par virement sur le compte du comptable

chargé du recouvrement sur le compte du comptable chargé du recouvrement : FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFRPPCCT

Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches

Redevance assainissement reversée au DUFCC 1, Allée René Cassin 57380 FAULQUEMONT

# Historique de consommation

Relève du 19/10/2023 de 35 m3 Relève du 20/06/2023 de 27 m3 Relève du 29/03/2023 de 69 m3 Référence à rappeler

Identifiant:

--- Mot de Passe :

Adresse du

lieu desservi :

57385 LAUDREFANG

Destinataire de la facture

**57385 LAUDREFANG** 

### Facture n° 2023-EA-00-2

du 08/12/2023

### Eau et Assainissement

Consommation du 20/06/2023 au 19/10/2023

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso
Votre consommation d'eau	35 m <sup>3</sup>
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00374 €	
	Montants
Collecte des eaux usées	66,86
Distribution de l'eau	75,96
Organismes Publics	24,56
Total de la facture	167,38

Montant total à payer avant le 25/01/2024

167,38 €

Mandatide priséverment SEPAponiciuel en signant de formulaire de mandat vous autorisez le creancier à envoyer des instructions à votre banque pour abbiter votre compte el votre banque à adoitre votre compte conformement aux instructions du creancier. ¿Vos bereficez du chrid étre rembourse par votre banque selon les conditions départes dans la convention que vous avez passee avec elle. Une demande de rempoursement doit s'en présentiere dans les 6 sentaires suivant la date de debat de votre compte pour un préservement autorisé, vos droits concernant le présent marcais soine expliquée dans un document que vous pouvaz obtent autores de votre banque, Le présent document à valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel, Votre signature vaut autorisation pour débiter, à reception, votre compte pour le mantant indique,

DATE et LIEU

SIGNATUR

57385 LAUDREFANG

\*

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : T ICS : FR81222137359

5.1

€06459723

Référence 4 CN 23 002318600064597 K 105 46

Montant :

167,38 €

Créancier : SEBVF

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9



Joindre un relevé d'identité bancaire

066310500237

Accusé de réception en préfecture 057-245700133-20241211-DE8-111224-DE Date de télétransmission \_ 18/12/2024 Date de réception préfecture \_ 68/12/2024 1 6 7 3 8

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancier index		Index rempl.	Nouve	Conso. er
	F	15 mm	19/10/2023	R	27			62	35
	Consommation tot	ale relevée	•						35
	Consommation fac	turée (m3)							35
Détail de votre facture		Tranche	Quantité Un	ité	Prix	Montant HT	T.V	/.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau									
Abonnement compteur		1 x 122 j	122 joui	rs	0,19751	24,10	1,33	(5,50%)	25,43
Eau		1 à 20	20 m3		1,33000	26,60	1,46	(5,50%)	28,06
Eau		21 à 35	15 m3		1,42000	21,30	1,17	(5,50%)	22,47
Collecte des eaux usées									
Abonnement Mensuel Assainissement			122 joui	rs	0,08220	10,03	1,00	(10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées		1 à 35	35 m3		1,45000	50,75	5,08	(10,00%)	55,83
Organismes Publics									
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)		1 à 35	35 m3		0,07200	2,52	0,14	(5,50%)	2,66
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)		1 à 35	35 m3		0,35000	12,25	0,67	(5,50%)	12,92
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)		1 à 35	35 m3		0,23300	8,16	0,82	(10,00%)	8,98
	Total de votre factu Montant total à pay					155,71 155,71	11, 11,		167,38 167,38

### Commentaires

### NOTE EXPLICATIVE

EAU ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mêtre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.

Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux

frais exclusifs de l'orgamsme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration) La redevance d'assainissement est basee sur le volume d'eau consommée Le defaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L 35-5 du Code de la Santé Publique)

AGENCE de l'EAU

I-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basee sur le nombre de m3 consommés

exceptés les exonérés

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte Ce n'est pas une redevance supplémentaire Jusqu'à présent

elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture. 3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau- aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau.

prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre

RESTE A PAYER

ue l'électricité
La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au

Da valeur insiquée en Necto des somines results duce est internationale à de indicatir. Les entres pour a situation de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.

Pour tout renseignement sur la somme precisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public.

SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac. BP 30039, 57500 SAINT AVOLD 03-87-92-12-12, cournel sgc saint-avold@dgfip finances gouv fr



Tél: 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H LE VENDREDI DE 8H A 12 H

Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :

06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.payfip.gouv.fr et de saisir les informations suivantes Identifiant de la collectivité : 8805 Référence de votre facture, exemple 2022-EA-00-XXXXXXXXXXXXXX (13 caracteres)

Message:

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac. Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement :

FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFRPPCCT Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches

Redevance assainissement reversée : CCDUF 1, Allée René Cassin 57380 FAULQUEMONT

# Historique de consommation

Relève du 27/09/2023 de 40 m3 Relève du 24/05/2023 de 29 m3 Relève du 07/02/2023 de 34 m3 Relève du 10/10/2022 de 41 m3 Relève du 01/06/2022 de 34 m3 Relève du 08/02/2022 de 34 m3 Relève du 08/10/2021 de 44 m3 Relève du 04/06/2021 de 58 m3 Relève du 04/02/2021 de 36 m3

Référence à

rappeler

Identifiant: 4

Occupant : 15

·-- Mot de Passe :

Adresse du

lieu desservi

57740 LONGEVILLE LES ST AVOLD

Destinataire de la facture

**57740 LONGEVILLE LES ST AVOLD** 

Facture n° 2023-EA-00-2

du 20/11/2023

# Eau et Assainissement

Consommation du 24/05/2023 au 27/09/2023

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso
Votre consommation d'eau	40 m <sup>3</sup>
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00375 €	
	Montants
Collecte des eaux usées	74,83
Distribution de l'eau	83,45
Organismes Publics	28,06
Total de la facture	186,34

Montant total à payer avant le 08/01/2024

186,34 €

Mandal de prelevement SEPApondiuel : en signant de formulaire de mandat, vous autonsez le dreancier a emoyer des instructions à votre banque pour debiter votre comple, et votre banque à débiter votre comple conformement aux instructions du creancier. Yous baneficiez du direit d'être remocursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remocursement dat être présentée dans les 8 semantes suivant la date de débit de votre comple pour un prelevement autonse, Vos droits concernant le présent mandat sont exploues, dans un document que vous pouvez obtenir aupres de votre banque. Le present document a valeur de mandat de prelèvement SEPA penciuel Votre signature vaut autorisation pour débiter, à reception, votre compte pour le montant

DATE et LIEU

SIGNATUR

57740 LONGEVILLE LES ST AVOLD

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : 1

ICS : FR81222137359 Référence : 4 CN 23 002316500058901 X 105 24

Montant:

186,34 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9



Joindre un relevé d'identité bancaire

066310500237

Accusé de réception en préfecture 057-245700133-20241211-DE8-111224-DE Date de télétransmission : 18/12/2024 Date de réception préfecture : 18/12/2024 1 8 6 3 4

941133000175 9322002

Facture n° 2023-EA-00-3	Facture	n°	2023-	EA-	00-2
-------------------------	---------	----	-------	-----	------

i du 20/11/2023

Pacture 11 2025-EA-00-2	1 44 20/11/2023								
Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancie index		Index rempl.	Nouve index	Conso er m3
	46.5	15 mm	27/09/2023	R	310			350	40
	Consommation tot	ale relevée							40
	Consommation fac	turée (m3)							40
Détail de votre facture		Tranche	Quantité Uni	ité	Prix	Montant HT	T.V	.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau									
Abonnement compteur		1 x 122 j	122 jours	S	0.19751	24,10	1,33	(5,50%)	
Eau		1 à 20	20 m3		1,33000	26,60	1,46	(5,50%)	28,06
Eau		21 à 40	20 m3		1,42000	28,40	1,56	(5,50%)	29,96
Collecte des eaux usées									
Abonnement Mensuel Assainissement			122 jour	S	0,08220	10,03	1,00	(10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées		1 à 40	40 m3		1,45000	58,00	5,80	(10,00%)	63,80
Organismes Publics									
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)		1 à 40	40 m3		0,07200	2,88	0,16	(5,50%)	3,04
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)		1 à 40	40 m3		0,35000	14,00	0,77	(5,50%)	14,77
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)		1 à 40	40 m3		0,23300	9,32	0,93	(10,00%)	10,25
	Total de votre factu Montant total à pay					173,33 173,33	13, 13,		186,34 186,34

# Commentaires

### NOTE EXPLICATIVE

EAU ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par metre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle

ABONNEMENT

Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR.

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assamissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance. (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique)

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde pare une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés

exceptés les exonérés

exceptes les contress les contress les parties les contresses les passes en redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.

3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prelèves dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre.

RESTE A PAYER

que l'électricité

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au

moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements recents n'aient pas ete crédités sur votre compte.

Pour tout renseignement sur la somme précisee au recto de la presente facture, il convient de s'adresser au comptable public.

SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac. BP 30039; 57500 SAINT AVOLD 03-87-92-12-12 courtiel - sgc saint-avold@dgfip finances gouv fi



Tél: 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H LE VENDREDI DE 8H A 12 H Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :

06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.payfip.gouv.fr et de saisir les informations suivantes : Identifiant de la collectivité : 8805 Référence de votre facture, exemple 2022-EA-00-XXXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message:

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac. Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement :

FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFRPPCCT Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches

Redevance assainissement reversée à la CC DUF 1, Allée René Cassin **57380 FAULQUEMONT** 

Historique de consommation

Relève du 24/07/2023 de 35 m3 Relève du 16/03/2023 de 32 m3 Relève du 21/11/2022 de 36 m3 Relève du 02/08/2022 de 42 m3 Relève du 22/03/2022 de 39 m3 Relève du 22/11/2021 de 35 m3 Relève du 09/08/2021 de 43 m3 Relève du 25/03/2021 de 16 m3 Relève du 05/02/2021 de 40 m3 Référence à rappeler

Identifiant:

Occupant :

-- Mot de Passe

Adresse du lieu desservi

57380 MAINVILLERS

Destinataire de la facture

**57380 MAINVILLERS** 

Facture n° 2023-EA-00-:

du 25/10/2023

### Eau et Assainissement

Consommation du 16/03/2023 au 24/07/2023

Voici la présentation simplifiée de voti	re facture	Détail au vers				
Votre consommation d'eau		35	m³			
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) :	0,00374 €					
		Moi	ntants			
Collecte des eaux usées			66,86			
Distribution de l'eau			75,96			
Organismes Publics			24,56			
Total de la facture			167,38			

Somme prélevée le 07/12/2023

167,38 €

Le montant sera prélevé sur le compte 1 Domiciliation: (

<sub>25</sub>\_35\*\*\*\*\* -

Emetteur: SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice: 2023/3

N° facture:

Montant: 167,38 € Prélevé sur le compte 1

**Domiciliation:** 

Date de prélèvement : 07/12/2023

Mandat de prélèvement SEPA:

359

IBAN: F

RUM BIC:



Accusé de réception en préfecture 057-245700133-20241211-DE8-111224-DE Date de télétransmission : 18/12/2024 Date de réception préfecture : 18/12/2024

57380 MAINVILLERS

Facture n°	2023-EA-00-2
------------	--------------

l du 25/10/2023

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
	G	15 mm	24/07/2023	R	643			678	35
	Consommation tota	le relevée	1						35
	Consommation fact	urée (m3)							35
Détail de votre facture	Ti	ranche	Quantité Un	ité	Prix Mo	ontant HT	Т.	V.A.	Montant TTC

Détail de votre facture	Tranche	Quantité Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau						
Abonnement compteur	1 x 122 j	122 jours	0,19751	24,10	1,33 (5,50%)	25,43
Eau	1 à 20	20 m3	1,33000	26,60	1,46 (5,50%)	28,06
Eau	21 à 35	15 m3	1,42000	21,30	1,17 (5,50%)	22,47
Collecte des eaux usées						
Abonnement Mensuel Assainissement		122 jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 35	35 m3	1,45000	50,75	5,08 (10,00%)	55,83
Organismes Publics						
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 35	35 m3	0,07200	2,52	0,14 (5,50%)	2,66
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 35	35 m3	0.35000	12,25	0,67 (5,50%)	12,92
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 35	35 m3	0,23300	8,16	0,82 (10,00%)	8,98
	votre facture total à payer			155,71 155,71	11,67 11,67	167,38 167,38

### **Commentaires**

### NOTE EXPLICATIVE

EAU ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mêtre cube consommé HT facturée sur la base de la consommation réelle

Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretten du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assaintssement est basée sur le volume d'eau consommée Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance rarticle L 35-5 du Code de la Santé Publique)

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde pare une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommes

exceptes les exonérés

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent

elle était intégrée à la redevance pollution. Desonnais, elle apparaît de façon independante dans la facture. 3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau, aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau.

préleves dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre

RESTE A PAYER

La valeur indiquee en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au

Da vater indiques en rectu des somines resant ques est indicator. In contrapora un anatomo de compensar moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements recents n'aient pas ete credites sur votre compte.

Pour tout renseignement sur la somme précisee au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public.

SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 3003% 57500 SAINT AVOLD, 03 87 92 12 12 cournel syc saint-avoid@dgrip finances gouv fr



Tél: 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H LE VENDREDI DE 8H A 12 H Tél. astreinte hors ouverture des bureaux : 06.16.82.28.32

### REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.payfip.gouv.fr et de saisir les informations suivantes : Identifiant de la collectivité : 8805 Référence de votre facture, exemple 2022-EA-00-XXXXXXXXXXXXXXX (13 caractères) Message:

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac. Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement ;

FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFRPPCCT Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches

Redevance assainissement reversée à la CC DUF 1, Allée René Cassin 57380 FAULQUEMONT

### Historique de consommation

Relève du 24/07/2023 de 37 m3 Relève du 16/03/2023 de 36 m3 Relève du 21/11/2022 de 34 m3 Relève du 02/08/2022 de 36 m3 Relève du 22/03/2022 de 27 m3 Relève du 22/11/2021 de 23 m3 Relève du 10/08/2021 de 39 m3 Relève du 25/03/2021 de 35 m3 Relève du 19/11/2020 de 24 m3 Référence à Occupant: rappeler

Identifiant:

--- Mot de Passe :

Adresse du

lieu desservi :

57380 MANY

Destinataire de la facture

**57380 MANY** 

Facture n° 2023-EA-00-

du 25/10/2023

# Eau et Assainissement

Consommation du 16/03/2023 au 24/07/2023

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso		
Votre consommation d'eau	37 m <sup>3</sup>		
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00374 €			
	Montants		
Collecte des eaux usées	70,05		
Distribution de l'eau	78,96		
Organismes Publics	25,95		
Total de la facture	174,96		

Montant total à payer avant le 07/12/2023

174,96 €

Mandat de prélevement SEPAponctuel en signant de formulaire de mandat, vous autonsez le creancier a envoyer des instructions a votre banque pour debiter votre compte, et votre banque is débiter votre compte. conformement aux instructions du creencier. Vous bénéficiez du froit d'âtris rembourse par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez plaissée avec éle. Une gemande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un crédement autonse. Vos droits concernant le présent mandat sont explayes dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document à valeur de mandat de prélévement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour déblier, a réception, votre compte pour le montant

DATE et LIEU

SIGNATUR

57380 MANY

TIP SEPA

Référence 4 ON 23 002314900051032 K 105 15

Montant:

174.96 €

Créancier : SEBVF

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9



En cas de modification, joindre un relevé d'Identité

Titulaire du compte :

066310500237

Accusé de réception en préfecture 057-245700133-20241211-DE8-111224-DE Date de télétransmission : 18/12/2024 Date de réception préfecture : 18/12/2024 1 7 4 9 6

Point de consommation	N° série compteur Dì	am.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl	Nouvel index	Conso. en m3
	15	mm	24/07/2023	R	350			387	37
	Consommation totale rele	evée							37
	Consommation facturée	(m3)						-	37
Détail de votre facture	Tranch	ne	Quantité Unité		Prix N	ontant HT	T.V.A.		Montant TTC
Distribution de l'eau									
Abonnement compteur	1 x 1	22 j	122 jours		0,19751	24,10	1,33	(5,50%)	25,43
Eau	1 à	20	20 m3		1,33000	26,60		(5,50%)	28,06
Eau	21 à	a 37	17 m3		1,42000	24,14	1,33	(5,50%)	25,47
Collecte des eaux usées									
Abonnement Mensuel Assainissement			122 jours		0,08220	10,03	1,00	(10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à	37	37 m3		1,45000	53,65	5,37	(10,00%)	59,02
Organismes Publics									
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à	37	37 m3		0,07200	2,66	0,15	(5,50%)	2,81
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à	37	37 m3		0,35000	12,95	0,71	(5,50%)	13,66
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à	37	37 m3		0,23300	8,62	0,86	(10,00%)	9,48

# **Commentaires**

### NOTE EXPLICATIVE

EAU ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mêtre cube consommé H T facturée sur la base de la consommation reelle

ABONNEMENT

Coût de l'abonnement au réseau d'eau Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

Total de votre facture

Montant total à payer

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des seux usees (reseaux d'égous, station, d'epuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le defaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance. (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique)

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés

exceptés les exonéres

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent
elle était intégrée à la redevance pollunon. Desormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.

3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eeu aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau
prélèves dans la nature. Le SEBVF la repercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au

moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédites sur votre compte.

Pour tout renseignement sur la somme précisee au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public.

SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lic. BP 30039, 57500 SAINT AVOLD 03-87-92-12-12 cournel - sgc saint-avoid@dgfip finances gouv fi

174,96

174,96

162.75

162,75

12,21

12,21



Tél: 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H LE VENDREDI DE 8H A 12 H Tél. astreinte hors ouverture des bureaux : 06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.payfip.gouv.fr et de saisir les informations suivantes : Identifiant de la collectivité : 8805 Référence de votre facture, exemple 2022-EA-00-XXXXXXXXXXXXXX (13 caractères) Message:

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac. Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP

Règlement par virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement :

FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFRPPCCT Règlement par TIPI: voir ci-dessus pour les démarches

Redevance assainissement reversée à la CC DUF 1, Allée René Cassin **57380 FAULQUEMONT** 

### Historique de consommation

Relève du 27/07/2023 de 34 m3 Relève du 04/04/2023 de 36 m3 Relève du 05/12/2022 de 33 m3 Relève du 18/08/2022 de 46 m3 Relève du 29/03/2022 de 41 m3 Relève du 29/11/2021 de 43 m3 Relève du 17/08/2021 de 64 m3 Relève du 01/04/2021 de 45 m3 Relève du 25/11/2020 de 38 m3

Référence à rappeler

Identifiant: Occupant :

--- Mot de Passe : I

Adresse du

lieu desservi :

57690 MARANGE ZONDRANGE

Destinataire de la facture

**57690 MARANGE ZONDRANGE** 

# Facture n° 2023-EA-00-2

du 25/10/2023

### Eau et Assainissement

Consommation du 04/04/2023 au 27/07/2023

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso
Votre consommation d'eau  Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00374 €	34 m <sup>3</sup>
Collecte des eaux usées Distribution de l'eau Organismes Publics	Montants 65,26 74,46 23,84
Total de la facture	163,56

Montant total à payer avant le 07/12/2023 163,56 €

Mandat de prélevement SEPAponotuel : en signant de formulaire de mandat, vous autonsez le preandier à envoyer des instructions à votre banque pour prétier votre compte, et votre banque, à décider votre compte conformementaux instructions du creancer. Vous beneficiez du droit d'être l'empourse per votre banque selon les conditions decrites dans la convention que vous avez passée avec élle. Une demande de remboursement doit être presentée dans les 8 semaines survant la date de dobit de votre compte pour un professement autonise. Vosa donte concernant la present mandat sont explicates dans un document que vous pouvez cotener auprés de votre banque. Le present document à valeur de mandat de pratiquement. SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant.

DATE et LIEU

SIGNATUR

57690 MARANGE ZONDRANGE



TIP SEPA

Référence Unique de Mandat

ICS : FR81222137359 Référence : 4 CN 23 002314900052162 N 105 37

Montant ::

163,56 €

Créancier : SEBVF

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9



Joindre un relevé d'identité bancaire

Accusé de réception en préfecture 057-245700133-20241211-DE8-111224-DE Date de télétransmission : 18/12/2024 Date de réception préfecture : 18/12/2024 1 6 3 5 6

066310500237 I

Facture	n°	2023.	FΔ.	00-
Facture	n	ZUZO	·EA	···

2 du 25/10/2023

Point de consommation	N° série compteur	Dìam.	Relevé le	CR	Ancie		Index Nouve rempl. index	
1 Out de desisonmation	I don't bonner	15 mm	27/07/2023	3 R	48		82	34
	Consommation to	tale relevée	)					34
	Consommation fa	cturée (m3)						34
Détail de votre facture		Tranche	Quantité U	Jnité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau								
Abonnement compteur	(*)	1 x 122 j	122 jc	ours	0,19751	24,10	1,33 (5,50%	
Eau		1 à 20	20 п	13	1,33000	26,60	1,46 (5,50%	28,06
Eau		21 à 34	14 m	13	1,42000	19,88	1,09 (5,50%	) 20,97
Collecte des eaux usées								
Abonnement Mensuel Assainissement			122 jo	ours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%	) 11,03
Collecte et traitement des eaux usées		1 à 34	34 п	13	1,45000	49,30	4,93 (10,00%	) 54,23
Organismes Publics								
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)		1 à 34	34 п	13	0,07200	2,45	0,13 (5,50%	2,58
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)		1 à 34	34 m	13	0,35000	11,90	0,65 (5,50%	) 12,55
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)		1 à 34	34 m	13	0,23300	7,92	0,79 (10,00%	) 8,71
	Total de votre fact	ure				152,18	11,38	163,56

# Commentaires

### NOTE EXPLICATIVE

EAU ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par metre cube consonimé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle

ABONNEMENT

Coût de l'abonnement au réseau d'eau Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

Montant total à payer

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance. (article L 35-5 du Code de la Santé Publique)

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés

exceptes les exoneres

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent
elle était integrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.

3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau
prélèves dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait parne du coût d'exploitation au même ture.

que l'électricité

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au

moment de l'édition de la facture. Il est possible que des patements recents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la presente facture, il convient de s'adresser au comptable public.
SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD 03 87 92 12 12 cournel sgc saint-avold@dgfip finances gouv fr

152,18

11,38

163,56



Tél: 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H LE VENDREDI DE 8H A 12 H Tél. astreinte hors ouverture des bureaux : 06.16.82,28.32

# REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.payfip.gouv.fr et de saisir les informations suivantes : Identifiant de la collectivité : 8805 Référence de votre facture, exemple 2022-EA-00-XXXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message:

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac. Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement :

FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFRPPCCT Règlement par TIPI: voir ci-dessus pour les démarches

Redevance assainissement reversée au DUFCC 1, Allée René Cassin 57380 FAULQUEMONT

### Historique de consommation

Relève du 09/10/2023 de 30 m3 Relève du 24/06/2023 de 36 m3 Relève du 14/03/2023 de 28 m3 Relève du 19/10/2022 de 29 m3 Relève du 24/06/2022 de 50 m3 Relève du 15/02/2022 de 30 m3 Relève du 14/10/2021 de 35 m3 Relève du 07/06/2021 de 31 m3 Relève du 09/02/2021 de 35 m3

Référence à rappeler

Identifiant: Occupant :

--- Mot de Passe

Adresse du

lieu desservi: 57380 PONTPIERRE

Destinataire de la facture

**57380 PONTPIERRE** 

ARW FIRES

Facture n° 2023-EA-00-

du 08/12/2023

-----

### Eau et Assainissement

Consommation du 24/06/2023 au 09/10/2023

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso		
Votre consommation d'eau	30 m <sup>3</sup>		
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00373 €			
·	Montants		
Collecte des eaux usées	58,88		
Distribution de l'eau	68,47		
Organismes Publics	21,05		
Total de la facture	148,40		

# Somme prélevée le 25/01/2024

148,40 €

Le montant sera prélevé sur le compte 1 Domiciliation: -

Emetteur: SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice: 2023/3

N° facture:

Montant: 148,40 € Prélevé sur le compte 1

Domiciliation:

Date de prélèvement : 25/01/2024

Mandat de prélèvement SEPA:

BUM: c

, 77\_00E40 BIC : CL. Pu in Fulu

IBAN: F

57380 PONTPIERRE



Accusé de réception en préfecture 057-245700133-20241211-DE8-111224-DE Date de télétransmission : 18/12/2024 Date de réception préfecture : 18/12/2024

Facture n	2	023-	EA-	00-2
-----------	---	------	-----	------

08/12/2023

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso en m3
		15 mm	09/08/2023	R	1946	1959			13
		15 mm	09/10/2023	R			0	17	17
	Consommation tota	le relevée							30

	Consommation facturée (m3	)				30
Détail de votre facture	Tranche	Quantité Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau						
Abonnement compleur	1 x 122 j	122 jours	0,19751	24,10	1,33 (5,50%)	25,43
Eau	1 à 20	20 m3	1,33000	26,60	1,46 (5,50%)	28,06
Eau	21 à 30	10 m3	1,42000	14,20	0,78 (5,50%)	14,98
Collecte des eaux usées						
Abonnement Mensuel Assainissement		122 jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 30	30 m3	1,45000	43,50	4,35 (10,00%)	47,85
Organismes Publics						
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 30	30 m3	0,07200	2,16	0,12 (5,50%)	2,28
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 30	30 m3	0,35000	10,50	0,58 (5,50%)	11,08
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 30	30 m3	0,23300	6,99	0,70 (10,00%)	7,69
	Total de votre facture Montant total à payer			138,08 138,08	10,32 10,32	148,40 148,40

# Commentaires

### NOTE EXPLICATIVE

C'est la facturation de l'eau par mêtre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle EAU ABONNEMENT

Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (reseaux d'egouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basee sur le volume d'eau consommée

Le defaut de branchement à l'egout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Sante Publique)

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde pare une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommes AGENCE de l'EAU

exceptés les exonères.

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à present

elle etait intégrée à la redevance pollution. Desormais, elle apparaît de façon independante dans la facture. 3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau, aux agences de l'eau, en fonction des voluntes d'eau.

prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnee à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au RESTE A PAYER

Lo vaice infoquee in fecto des sommes fessant que ses informer à utilité indicatif per contespond à l'a studiou de voire compte au monient de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'auent pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisee au recto de la presente facture, il convient de s'adresser au comptable public. SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD, 03-87-92-12-12 cournel sign saint-avold@dgfip finances gouv fr



Tél: 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H LE VENDREDI DE 8H A 12 H Tél. astreinte hors ouverture des bureaux : 06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.payfip.gouv.fr et de saisir les informations suivantes : Identifiant de la collectivité : 8805 Référence de votre facture, exemple 2022-EA-00-XXXXXXXXXXXXXXX (13 caracteres) Message:

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac. Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP. Règlement par virement sur le compte du comptable

chargé du recouvrement : FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFRPPCCT Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches

Redevance assainissement reversée au DUFCC 1, Allée René Cassin **57380 FAULQUEMONT** 

Historique de consommation

Relève du 23/10/2023 de 34 m3 Relève du 20/06/2023 de 30 m3 Relève du 01/03/2023 de 34 m3

Référence à rappeler

Identifiant: 6

- Mot de Passe :

Occupant:

Adresse du

lieu desservi : 57385 TETING SUR NIED

Destinataire de la facture

**57385 TETING SUR NIED** 

Facture n° 2023-EA-00-

du 08/12/2023

### Eau et Assainissement

Consommation du 20/06/2023 au 23/10/2023

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso
Votre consommation d'eau  Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00374 €	34 m <sup>3</sup>
Collecte des eaux usées Distribution de l'eau Organismes Publics	Montants 65,26 74,46 23,84
Total de la facture	163,56

Montant total à payer avant le 25/01/2024

163,56 €

Mandal de prélèvement SEPAponduel : en signant ce formulaire de mandal, vous autonsez le creancer à envoyer des instructions a votre banque, pour déutier votre compte et votre banque, à diabiter votre compte. conformement aux instructions du creancier. Vous beneficiez du droit d'être rembourse par votre banque salon las conditions décrites dans la commation que vous avez passes avec elle. Une demande de remboursement dont être présentée dans les 8 semenes suivent la date de débit de votre compte pour un prefevement autoriue. Vos droits concernant le présent mandat sont expliciues dans un document que vous pouvez obtenir aupres de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de pretinnement SEPA ponctuel Votre signature vaut autorisation pour debiter, à réception, votre compte pour le montant

DATE et LIEU

SIGNATUR

57385 TETING SUR NIED

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : 1CS : FR81222137359
Référence 4 CN 23 002318600063928 H 105 67

Montant:

163.56 €

Créancier : SEBVF

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9



Joindre un relevé d'identité bancaire

066310500237

Accusé de réception en préfecture 057-245700133-20241211-DE8-111224-DE Date de télétransmission \_18/12/2024 Date de réception préfecture : 18/12/2024 16356

<b>Facture</b>	n°	2023-EA-00-2
----------------	----	--------------

du 08/12/2023

Point de consommation	N° série compteur	Diam,	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso en m3
		15 mm	23/10/2023	R	221			255	34
	Consommation totale relevée								34
	Consommation fact	urée (m3)							34
Détail de votre facture	т	ranche	Quantité Un	ité	Prix Mo	ontant HT	T.	V.A.	Montant TTC

				04		
Détail de votre facture	Tranche	Quantité Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau						
Abonnement compleur	1 x 122 j	122 jours	0,19751	24,10	1.33 (5,50%)	
Eau	1 à 20	20 m3	1,33000	26,60	1,46 (5,50%)	28,06
Eau	21 à 34	14 m3	1,42000	19,88	1,09 (5,50%)	20,97
Collecte des eaux usées						
Abonnement Mensuel Assainissement		122 jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 34	34 m3	1,45000	49,30	4,93 (10,00%)	54,23
Organismes Publics						
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 34	34 m3	0,07200	2,45	0,13 (5,50%)	2,58
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 34	34 m3	0,35000	11,90	0,65 (5,50%)	12,55
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 34	34 m3	0,23300	7,92	0,79 (10,00%)	8,71
	il de votre facture Itant total à payer			152,18 152,18	11,38 11,38	163,56 163,56

# Commentaires

### NOTE EXPLICATIVE

EAU ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par metre cube consommé HT facturée sur la base de la consommation réelle

Coût de l'abonnement au reseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce demier

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTEN'T DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usees (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le defaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Sante Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde pare une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés

exceptes les exoneres. 2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à present elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture. 3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau- aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau.

prelevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même bire

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au

La vaieut minquée en Fetro des sontines résants dues est intermolinée à de mindant y de confégions à situation de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.

Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public.

SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD 03 87 92 12 12 courriel sgc saint-avold@dgfip finances gouv fr



Tél: 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H LE VENDREDI DE 8H A 12 H Tél. astreinte hors ouverture des bureaux : 06.16.82.28.32

### REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.payfip.gouv.fr et de saisir les informations suivantes : Identifiant de la collectivité : 8805 Référence de votre facture, exemple Message:

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac. Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement :

FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFRPPCCT Règlement par TIPI: voir ci-dessus pour les démarches

Redevance assainissement reversée à la CC DUF 1, Allée René Cassin **57380 FAULQUEMONT** 

### Historique de consommation

Relève du 14/08/2023 de 42 m3 Relève du 04/04/2023 de 27 m3 Relève du 14/12/2022 de 26 m3 Relève du 29/08/2022 de 48 m3 Relève du 26/04/2022 de 36 m3 Relève du 03/01/2022 de 41 m3 Relève du 31/08/2021 de 47 m3 Relève du 15/04/2021 de 41 m3 Relève du 11/12/2020 de 33 m3 Référence à rappeler

Identifiant : ........ -- Mot de Passe :

Occupant:1

Adresse du

lieu desservi : 57380 THICOURT

Destinataire de la facture

**57380 THICOURT** 

# Facture n° 2023-EA-00-

du 25/10/2023

### Eau et Assainissement

Consommation du 04/04/2023 au 14/08/2023

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso
Votre consommation d'eau	42 m <sup>3</sup>
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00312 €	
	Montants
Collecte des eaux usées	40,66
Distribution de l'eau	86,45
Organismes Publics	29,47
Total de la facture	156.58

# Somme prélevée le 07/12/2023

156,58 €

Le montant sera prélevé sur le compte 20041 01010 0612560D\*\*\*\*\* -Domiciliation: - Titulaire: CIMARELLI ALAIN

Emetteur: SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice: 2023/3

N° facture :

Montant: 156,58 €

Prélevé sur le compte Domiciliation:

Date de prélèvement : 07/12/2023

Mandat de prélèvement SEPA:

RUM: BIC: IBAN:



Accusé de réception en préfecture 057-245700133-20241211-DE8-111224-DE Date de télétransmission : 18/12/2024 Date de réception préfecture : 18/12/2024

57380 THICOURT

Facture n°	2023-	EA-00-
------------	-------	--------

Point de consommation

du 25/10/2023

N° série compteur

	15 mm	14/08/2023 R	622		664	42
	Consommation totale relevée	e				42
	Consommation facturée (m3	)				42
Détail de votre facture	Tranche	Quantité Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau						
Abonnement compteur	1 x 122 j	122 jours	0,19751	24,10	1,33 (5,50%)	25,43
Eau	1 à 20	20 m3	1,33000	26,60	1,46 (5,50%)	28,06
Eau	21 à 42	22 m3	1,42000	31,24	1,72 (5,50%)	32,96
Collecte des eaux usées						
Collecte des eaux usées	1 à 42	42 m3	0,88000	36,96	3,70 (10,00%)	40,66
Organismes Publics						
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 42	42 m3	0,35000	14,70	0,81 (5,50%)	15,51
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 42	42 m3	0,07200	3,02	0,17 (5,50%)	3,19
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 42	42 m3	0,23300	9,79	0,98 (10,00%)	10,77
	Total de votre facture			146,41	10,17	156,58

Relevé le

CR

Diam.

# Commentaires

### NOTE EXPLICATIVE

EAU ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mêtre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation reelle

ABONNEMENT

Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce demier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR.

Montant total à payer

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainssement est basée sur le volume d'eau consommée Le défaut de branchement à l'egout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance

(article L. 35-5 du Code de la Santé Publique)

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde pase une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommes

exceptés les exonérés

exceptes les exonetes.

2. Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.

3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélèvés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à bire indicatif. Elle correspond a la situation de votre compte au

moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements recents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public

SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD 03 87 92 12 12 courrel sgc saint-avold@dgfip finances gouv fr

Index

rempl.

Nouvel

index

Conso. en

156,58

m3

Ancien

index

Index

dépose

146,41

10,17



Tél: 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H LE VENDREDI DE 8H A 12 H Tél. astreinte hors ouverture des bureaux : 06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.payfip.gouv.fr et de saisir les informations suivantes Identifiant de la collectivité : 8805 Référence de votre facture, exemple 2022-EA-00-XXXXXXXXXXXXXX (13 caractères) Message:

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac. Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement :

FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFRPPCCT Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches

Redevance assainissement reversée à la CC DUF 1, Allée René Cassin **57380 FAULQUEMONT** 

# Historique de consommation

Relève du 14/08/2023 de 33 m3 Relève du 04/04/2023 de 27 m3 Relève du 15/12/2022 de 24 m3 Relève du 30/08/2022 de 29 m3 Relève du 26/04/2022 de 28 m3 Relève du 03/01/2022 de 31 m3 Relève du 06/09/2021 de 33 m3 Relève du 22/04/2021 de 33 m3 Relève du 16/12/2020 de 23 m3

Référence à rappeler

Identifiant : Occupant : -- Mot de Passe :

Adresse du

lieu desservi

57380 THONVILLE

Destinataire de la facture

**57380 THONVILLE** 

# Facture n° 2023-EA-00-2

du 25/10/2023

### Eau et Assainissement

Consommation du 04/04/2023 au 14/08/2023

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso
Votre consommation d'eau	33 m <sup>3</sup>
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00311 €	
	Montants
Collecte des eaux usées	31,94
Distribution de l'eau	72,97
Organismes Publics	23,16
Total de la facture	128,07

# Montant total à payer avant le 07/12/2023

128,07 €

Mandat de prelimentari SEPAponotuel en signant ce formulaire de mandat vous autorisez le creancier à envoyer des instructions à votre banque pour débrier votre compte et votre banque, à débiter votre compte conformamentaux instructions du creancier. Voius benefinez du droit d'être rehousre par votre banque selon les conditions décrées dans la convention que vous avez passee avec elle. Une demande de remboursement dort être présentée dans les 8 semanes survant la date de débit de votre compte pour un prover en autorisé. Vos droits concernant le présent mandet sont expliques dans un document que v pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de présent s poncluel Votre signature yaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant

DATE et LIEU

SIGNATUR

57380 THONVILLE



TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : 7 ICS : FR81222137359 Référence : 4 CN 23 002314900051095 D 105 67

Montant:

128.07 €

Créancier : SEBVE

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9



Joindre un relevé d'identité bancaire

066310500237

Ε

Accusé de réception en préfecture 057-245700133-20241211-DE8-111224-DE Date de télétransmission : 18/2/2024 1 2 8 0 7 Date de réception préfecture : 18/12/2024

Point de consommation

N° série compteur

	15 mm	14/08/2023 R	414		447	33		
	Consommation totale relevée							
	Consommation facturée (m3	)				33		
Détail de votre facture	Tranche	Quantité Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC		
Distribution de l'eau								
Abonnement compteur	1 x 122 j	122 jours	0,19751	24,10	1,33 (5,50%)	25,43		
Eau	1 à 20	20 m3	1,33000	26,60	1,46 (5,50%)	28,06		
Eau	21 à 33	13 m3	1,42000	18,46	1,02 (5,50%)	19,48		
Collecte des eaux usées								
Collecte des eaux usées	1 à 33	33 m3	0,88000	29,04	2,90 (10,00%)	31,94		
Organismes Publics								
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 33	33 m3	0,35000	11,55	0,64 (5,50%)	12,19		
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 33	33 m3	0,07200	2,38	0,13 (5,50%)	2,51		

Relevé le

CR

Diam.

Ancien

index

0.23300

Index

dépose

7.69

119,82

119,82

Index

rempl.

Nouvel

index

0,77 (10,00%)

8,25

8,25

Conso. en

m3

8,46

128,07

128,07

# Commentaires

(Agence de l'Eau)

Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)

Modernisation des réseaux de collecte

### NOTE EXPLICATIVE

33 m3

EAU ABONNEMENT

1 à 33

C'est la facturation de l'eau par mêtre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux

frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

Total de votre facture

Montant total à payer

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (arucle L 35-5 du Code de la Santé Publique)

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte coutre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommes

exceptés les exonérés

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à present elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture. 3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau.

prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au

noment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédites sur voire compte.

Pour tout renseignement sur la somme précisee au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public.

SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD, 03 87 92 12 12 cournel sgc saint-avoid@dgfip tinances gouv fr



Tél: 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H LE VENDREDI DE 8H A 12 H Tél. astreinte hors ouverture des bureaux : 06.16.82.28.32

# REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.payfip.gouv.fr et de saisir les informations suivantes : Identifiant de la collectivité : 8805 Référence de votre facture, exemple 2022-EA-00-XXXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac. Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement :

FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFRPPCCT Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches

Redevance assainissement reversée à la CC DUF 1, Allée René Cassin 57380 FAULQUEMONT

### Historique de consommation

Relève du 31/07/2023 de 36 m3 Relève du 03/04/2023 de 35 m3 Relève du 29/11/2022 de 25 m3 Relève du 22/08/2022 de 42 m3 Relève du 08/04/2022 de 39 m3 Relève du 07/12/2021 de 35 m3 Relève du 23/08/2021 de 42 m3 Relève du 12/04/2021 de 43 m3 Relève du 01/12/2020 de 35 m3

Référence à rappeler

identifiant:

--- Mot de Passe :

Occupant:

Adresse du lieu desservi !

57385 TRITTELING REDLACH

Destinataire de la facture

**57385 TRITTELING REDLACH** 

Facture n° 2023-EA-00-2

: du 25/10/2023

### Eau et Assainissement

Consommation du 03/04/2023 au 31/07/2023

Voici la présentation simplifiée de votre	e facture	Détail au	verso
Votre consommation d'eau	36	m³	
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) :	0,00374 €		
		Mor	ntants
Collecte des eaux usées			68,45
Distribution de l'eau			77,46
Organismes Publics			25,25
Total de la facture			71,16

Montant total à payer avant le 07/12/2023 171,16€

Mandal de projevement SEPAponotuel en signant de formulaire de mandal yous autonsez le créancier a erwayer des instructions a votre banque pour débiter votre compte, et votre Lanque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous benéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursament doit être présentee dans les 8 samaines suvant la date de débit de votre compte pour un presente de surfonse. Voc droits concernant le présent mandai sont explaces, dans un document que vous pouvez obtanir auprès de votre banque. Le present document à valeur de mandat de prélévement SEPA ponctuel Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant

DATE et LIEU

SIGNATUR

57385 TRITTELING REDLACH

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : T! ICS : FR81222137359 Référence : 4 CN 23 002314900050662 H 105 61

Montant:

171,16 €

Créancier : SEBVF

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

066310500237

Accusé de réception en préfecture 057-245700133-20241211-DE8-111224-DE Date de télétransmission : 18/12/2024 Date de réception préfecture : 18/12/2024 17116



941133000175

Facture n°	2023-EA-00-2
------------	--------------

du 25/10/2023

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR index dépose rempl. index	Nouvel index	Conso. en m3		
one do donedimination		15 mm	31/07/2023	R	455		491	36
	Consommation tota	ie relevée						36
		( ( 0)						36

Consomi				36		
Détail de votre facture	Tranche	Quantité Unité	Prix N	Nontant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau						
Abonnement compteur	1 x 122 j	122 jours	0,19751	24,10	1,33 (5,50%)	
Eau	1 à 20	20 m3	1,33000	26,60	1,46 (5,50%)	28,06
Eau Eau	21 à 36	16 m3	1,42000	22,72	1,25 (5,50%)	23,97
Collecte des eaux usées						
Abonnement Mensuel Assainissement		122 jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 36	36 m3	1,45000	52,20	5,22 (10,00%)	57,42
Organismes Publics						
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 36	36 m3	0,07200	2,59	0,14 (5,50%)	2,73
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 36	36 m3	0,35000	12,60	0,69 (5,50%)	13,29
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 36	36 m3	0,23300	8,39	0,84 (10,00%)	9,23
Total de vo	tre facture			159,23 159,23	11,93 11,93	171,16 171,16

# **Commentaires**

### NOTE EXPLICATIVE

EAU ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mêtre cube consommé H T facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux

frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assaintssement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance. (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique)

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde pare une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte Ce n'est pas une redevance supplémentaire Jusqu'à présent

elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.

3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre.

RESTE A PAYER

que l'électricité. La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au

moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paienients récents n'aient pas été crédités sur votre compte.

Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public.

SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD 03 87 92 12 12 courriel. sgc saint-avold@dgfip finances gouv fr



Tél: 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H LE VENDREDI DE 8H A 12 H Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :

06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.payfip,gouv.fr et de saisir les informations suivantes : Identifiant de la collectivité : 8805 Référence de votre facture, exemple 2022-EA-00-XXXXXXXXXXXXXX (13 caractères) Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac. Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement :

FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFRPPCCT Règlement par TIPI: voir ci-dessus pour les démarches

Redevance assainissement reversée au DUFCC 1, Allée René Cassin 57380 FAULQUEMONT

### Historique de consommation

Relève du 04/10/2023 de 33 m3 Relève du 05/06/2023 de 37 m3 Relève du 07/02/2023 de 38 m3 Relève du 06/10/2022 de 24 m3 Relève du 24/06/2022 de 33 m3 Relève du 15/02/2022 de 33 m3 Relève du 14/10/2021 de 41 m3 Relève du 03/06/2021 de 39 m3 Relève du 16/02/2021 de 42 m3 Référence à rappeler

Identifiant : Occupant :

--- Mot de Passe :

Adresse du

lieu desservi

57380 VAHL LES FAULQUEMONT

Destinataire de la facture

57380 VAHL LES FAULQUEMONT

Facture n° 2023-EA-00-2

du 08/12/2023

### Eau et Assainissement

Consommation du 05/06/2023 au 04/10/2023

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso
Votre consommation d'eau	33 m <sup>3</sup>
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00374 €	
	Montants
Collecte des eaux usées	63,67
Distribution de l'eau	72,97
Organismes Publics	23,16
Total de la facture	159,80

Montant total à payer avant le 25/01/2024

159,80 €

Mandat de prélevement SEPAponotuel en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le creancier a manuscrip preventant a chi reporticular si a signi in it cuminismi dei massing, vodu autorisso a researcia si emoyar desi instructions e vote hanque pour desteri vote compte, el votre benque, conformèment aux instructions du d'élancer. Vous beneficez du d'ort d'êler remboursé par votre benque, eston les conditions déventes dans la convention que vous avez passée avec ete. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 3 semaines survent la detre débot de votre compté pour un prélèvement autorise. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués, dans un document que vous pouvez obtanir auprès de votre banque. Le present document a valeur de mandat de presenement. SEPI ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour debiter, a réception, votre compte pour le montant

DATE et LIEU

SIGNATUR

57380 VAHL LES FAULQUEMONT



TIP SEPA

Référence Unique de Mandal : TIPSEPA0571130660000231860006448023 ICS : FR81222137359 Référence : 4 CN 23 002318600064480 H 105 46 Montant : 159,80

Créancier : SEBVF

159.80 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9



Joindre un relevé d'identité bancaire

066310500237 P

941133000175 210

Accusé de réception en préfecture 057-245700133-20241211-DE8-111224-DE Date de télétransmission : 18/12/2024 1 5 9 8 0 Date de réception préfecture : 18/12/2024

Facture r	۱°	2023-	EA	<b>\-00</b> -	-2
-----------	----	-------	----	---------------	----

08/12/2023

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index 938	Conso. en m3
	Consommation tota		04/10/2023	- н	905			930	33

	Consommation facturée (m3)	)				33
Détail de votre facture	Tranche	Quantité Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau						
Abonnement compteur	1 x 122 j	122 jours	0,19751	24,10	1,33 (5,50%)	
Eau	1 à 20	20 m3	1,33000	26,60	1,46 (5,50%)	28,06
Eau	21 à 33	13 m3	1,42000	18,46	1,02 (5,50%)	19,48
Collecte des eaux usées						
Abonnement Mensuel Assainissement		122 jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 33	33 m3	1,45000	47,85	4,79 (10,00%)	52,64
Organismes Publics						
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 33	33 m3	0,07200	2,38	0,13 (5,50%)	2,51
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 33	33 m3	0,35000	11,55	0,64 (5,50%)	12,19
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 33	33 m3	0,23300	7,69	0,77 (10,00%)	8,46
	al de votre facture ntant total à payer			148,66 148,66	11,14 11,14	159,80 159,80

# Commentaires

### NOTE EXPLICATIVE

C'est la facturation de l'eau par metre cube consommé HT facturée sur la base de la consommation réelle ABONNEMENT

ABONNEMENT

Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assure aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est desunée à financer la collecte et le traitement

des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance.

(article L. 35-5 du Code de la Santé Publique)

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde pase une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptes les exoneres AGENCE de l'EAU

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était integrée à la redevance politique. Desormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.

3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prelevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre.

que l'electricité

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au RESTE A PAYER

moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas élé crédités sur votre compte.

Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public.

SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD 03 87 92 12 12 courriel sgc saint-avoid@dgtip finances gouv fr



SYNDICAT DES EAUX SEBVF Secteur de Chenois 13 rue du Moulin **57380 FAULQUEMONT** 

Tél.: 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H

LE VENDREDI DE 8H A 12H

Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :

06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.payfip.gouv.fr et de saisir les informations suivantes : Identifiant de la collectivité : 8805 Référence de votre facture, exemple

2023-EA-00-XXXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message:

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac. Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement :

FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFRPPCCT Règlement par TIPI: voir ci-dessus pour les démarches.

Redevance assainissement reversée au CCDUF BP 21 57380 FAULQUEMONT

Historique de consommation

Relève du 12/10/2023 de 35 m3 Relève du 12/06/2023 de 30 m3 Relève du 24/02/2023 de 39 m3 Relève du 26/10/2022 de 41 m3 Relève du 21/06/2022 de 52 m3 Relève du 24/02/2022 de 41 m3 Relève du 27/10/2021 de 49 m3 Relève du 24/06/2021 de 47 m3

Relève du 25/02/2021 de 52 m3

Référence à rappeler

Identifiant : 6 Occupant :

--- Mot de Passe :

Adresse du

lieu desservi

57580 VATIMONT

Destinataire de la facture

-. -----

**57580 VATIMONT** 

Facture n° 2023-EA-00-

9 du 08/12/2023

### Eau et Assainissement

Consommation du 12/06/2023 au 12/10/2023

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso
Votre consommation d'eau	35 m <sup>3</sup>
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00311 €	
	Montants
Collecte des eaux usées	33,88
Distribution de l'eau	76,16
Organismes Publics	24,56
Total de la facture	134,60

Montant total à payer avant le 22/01/2024

134,60 €

envoyer des instructions a votre banque pour débiter votre compte et votre banque, à débiter votre compte emorgia de l'antificiation à trainancei. Vous beneficiez du droit d'être remboursé par votre banque carlon temperature de la companie de la compensión que vous avez passee avec elle. Une demance de l'emboursement doit être presentie dans les 5 semances suvant la daile de decrit de votre comple pour un prelevement autorise. Vosidhois concernant le cressen mandat sont appliques dans un document que vous projectement autorise. Vosidhois concernant le cressen mandat sont appliques dans un document que vous projectement autorise. power obtenir auprès de votre banque, Le present document a valeur de mandal de prelevement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, a réception, votre compte pour le montant indique

DATE et LIEU

SIGNATUR

57580 VATIMONT

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : ICS : FR81222137359 Référence : 4 CN 23 002317400062249 G 105 94

Montant::

134.60 €

Créancier : SEBVF

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

066310500237

941133000175

Accusé de réception en préfecture 057-245700133-20241211-DE8-111224-DE Date de télétransmission : 18/12/2024 Date de réception préfecture : 18/12/2024



Facture n° 2023-EA-00-2	du 08/12/2023								
Delay de legencommetion	N° série compteur	Dìam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. er
Point de consommation	14 Serie completi	15 mm		R	846			881	35
	Consommation to								35
	Consommation fa	cturée (m3)							3!
Détail de votre facture		Tranche	Quantité Uni	ité	Prix N	lontant HT	T.V	. <b>A</b> .	Montant TTC
Distribution de l'eau									
Abonnement compteur		1 x 123 j	123 jour	S	0,19751	24,29	•	(5,50%)	25,6
Eau		1 à 20	20 m3		1,33000	26,60		(5,50%)	28,00
Eau		21 à 35	15 m3		1,42000	21,30	1,17	(5,50%)	22,4
Collecte des eaux usées									
Collecte des eaux usées		1 à 35	35 m3		0,88000	30,80	3,08	(10,00%)	33,88
Organismes Publics									
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)		1 à 35	35 m3		0,35000	12,25	0,67	(5,50%)	12,9
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)		1 à 35	35 m3		0,07200	2,52	0,14	(5,50%)	2,60
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)		1 à 35	35 m3		0,23300	8,16	0,82	(10,00%)	8,9
	Total de votre fact Montant total à pa					125,92 125,92	,	68 68	134,60 134,60

### Commentaires

### NOTE EXPLICATIVE

EAU ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mêtre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle

ABONNEMENT

Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est determiné par ce demier SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique)

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés

exceptés les exonérés

exceptés les exonérés

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.

3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélève dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

La valeur indiquée en rectu des sommes restant dues est mentionnée à titre indicant. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements recents n'aient pas été crédites sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public.

SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, \$7500 SAINT AVOLD 03 87 92 12 12 cournel. sgc saint-avold@dgfip finances gouv fi

RESTE A PAYER

Accusé de réception en préfecture 057-245700133-20241211-DE8-111224-DE Date de télétransmission : 18/12/2024 Date de réception préfecture : 18/12/2024



SYNDICAT DES EAUX SEBVF Secteur de Chenois 13 rue du Moulin **57380 FAULQUEMONT** 

Tél.: 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H LE VENDREDI DE 8H A 12H

Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :

06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.payfip.gouv.fr et de saisir les informations suivantes : Identifiant de la collectivité : 8805 Référence de votre facture, exemple 2023-EA-00-XXXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message:

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac. Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement :

FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFRPPCCT Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches

Redevance assainissement reversée au CCDUF BP 21 57380 FAULQUEMONT

# Historique de consommation

Relève du 12/10/2023 de 40 m3 Relève du 13/06/2023 de 42 m3 Relève du 23/02/2023 de 38 m3 Relève du 25/10/2022 de 65 m3 Relève du 21/06/2022 de 65 m3 Relève du 24/02/2022 de 35 m3 Relève du 27/10/2021 de 39 m3 Relève du 23/06/2021 de 40 m3 Relève du 25/02/2021 de 39 m3 Référence à rappeler

Identifiant: 728011001 --- Mot de Passe: 6YngUD

Occupant: M. FERRY ALEXANDRE

Adresse du 1 IMPASSE AU CHENOU lieu desservi : 57580 VOIMHAUT

Destinataire de la facture

M. FERRY ALEXANDRE 1 IMPASSE AU CHENOU **57580 VOIMHAUT** 

# Facture n° 2023-EA-00-2317400062314 du 08/12/2023

# Eau et Assainissement

Consommation du 13/06/2023 au 12/10/2023

Voici la présentation simplifiée de votr	Détail au	verso	
Votre consommation d'eau		40	m³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements):	0,00312€		
		Мог	ntants
Collecte des eaux usées			38,72
Distribution de l'eau			83,65
Organismes Publics			28,06
Total de la facture			150.43

# Somme prélevée le 22/01/2024

150,43 €

Le montant sera prélevé sur le compte 30087 33310 00020413\*\*\*\*\* -Domiciliation: CICE METZ QUEULEU - Titulaire: FERRY ALEXANDRE

Emetteur: SEBVF

Exercice: 2023/3

N° facture: 2317400062314 0

150.43 € Montant:

Prélevé sur le compte 30087 33310 00020413\*\*\*\*\*\*

**Domiciliation: CICE METZ QUEULEU** 

Date de prélèvement : 22/01/2024

Mandat de prélèvement SEPA:

ICS: FR81222137359

RUM: ++FR81222137359-728011001-00224

**BIC: CMCIFRPP** 

IBAN: FR76 3008 7333 1000 0204 13\*\* \*\*\*



Accusé de réception en préfecture 057-245700133-20241211-DE8-111224-DE Date de télétransmission : 18/12/2024 Date de réception préfecture : 18/12/2024

M. FERRY ALEXANDRE

1 IMPASSE AU CHENOU 57580 VOIMHAUT

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	index	dépose	rempl.	index	m3	
728011000	H20UA133496	15 mm	12/10/2023	R	395		435		40	
	Consommation totale relevée									
	Consommation fac	turée (m3)							40	
Détail de votre facture		Tranche	Quantité Un	ité	Prix N	ontant HT	T.V.A.		Montant TTC	
Distribution de l'eau										
Abonnement compteur		1 x 123 j	123 jour	s	0,19751	24,29	1,34	(5.5%)	25,63	
Eau		1 à 20	20 m3		1,33000	26,60	1,46	(5.5%)	28,06	
Eau		21 à 40	20 m3		1,42000	28,40	1,56	(5.5%)	29,96	
Collecte des eaux usées										
Collecte des eaux usées		1 à 40	40 m3		0,88000	35,20	3,52	(10%)	38,72	
Organismes Publics										
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)		1 à 40	40 m3		0,35000	14,00	0,77	(5.5%)	14,77	
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)		1 à 40	40 m3		0,07200	2,88	0,16	(5.5%)	3,04	
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)		1 à 40	40 m3		0,23300	9,32	0,93	(10%)	10,25	
	Total de votre factu Montant total à pay					140,69 140,69	9,7 9,7		150,43 150,43	

Index

Ancien

Index

Nouvel

Conso, en

# **Commentaires**

### NOTE EXPLICATIVE

EAU ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.

Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce demier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

I-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés

exceptés les exonérés

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.

3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre

RESTE A PAYER

que l'électricité. La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au

moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.

Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public.

SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD, 03.87.92.12.12, courriel : sgc.saint-avold@dgfip.finances.gouv.fr



SYNDICAT DES EAUX SEBVF Secteur de Chenois 13 rue du Moulin 57380 FAULQUEMONT

Tél.: 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H LE VENDREDI DE 8H A 12H

Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :

06.16,82,28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Message:

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac. Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement :

FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFRPPCCT Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches

Redevance assainissement reversée au CCDUF BP 21 57380 FAULQUEMONT

### Historique de consommation

Relève du 12/10/2023 de 69 m3 Relève du 13/06/2023 de 80 m3 Relève du 23/02/2023 de 76 m3 Relève du 25/10/2022 de 89 m3 Relève du 21/06/2022 de 91 m3 Relève du 23/02/2022 de 60 m3 Relève du 26/10/2021 de 55 m3 Relève du 22/06/2021 de 72 m3 Relève du 24/02/2021 de 65 m3 Référence à rappeler Identifiant: 726011613 --- Mot de Passe: Ba3try

Occupant : Mme MARTIN CHRISTINE

Adresse du 6 RUE DU POIRIER D AZY lieu desservi : 57580 VITTONCOURT

Mme MARTIN CHRISTINE
6 RUE DU POIRIER
57580 VITTONCOURT

# Facture n° 2023-EA-00-2317400062138 du 08/12/2023

# Eau et Assainissement

Consommation du 13/06/2023 au 12/10/2023

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso
Votre consommation d'eau	69 m <sup>3</sup>
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00314 €	
	Montants
Collecte des eaux usées	66,79
Distribution de l'eau	127,10
Organismes Publics	48,41
Total de la facture	242.30

# Somme prélevée le 22/01/2024

242,30 €

Le montant sera prélevé sur le compte 16106 00019 96013113\*\*\*\*\*\* - Domiciliation : CRCA REMILLY - Titulaire : MARTIN CHRISTINE

Emetteur: SEBVF

Exercice: 2023/3

N° facture: 2317400062138 5

Montant: 242.30 €

Prélevé sur le compte 16106 00019 96013113\*\*\*\*\*\*

**Domiciliation: CRCA REMILLY** 

Date de prélèvement : 22/01/2024

Mandat de prélèvement SEPA :

ICS : FR81222137359

RUM: FR81222137359-726011613-00423

BIC: AGRIFRPP861

IBAN: FR76 1610 6000 1996 0131 13\*\* \*\*\*



Accusé de réception en préfecture 057-245700133-20241211-DE8-111224-DE Date de télétransmission : 18/12/2024 Date de réception préfecture : 18/12/2024

Mme MARTIN CHRISTINE

6 RUE DU POIRIER 57580 VITTONCOURT

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouve index	Conso. en m3
726011610	G16XU019707	15 mm	12/10/2023	R	1477			1546	69
	Consommation tot	ale relevée	1						69
	Consommation fac	turée (m3)							69
Détail de votre facture		Tranche	Quantité Unité		Prix Montant HT		T.V.A.		Montant TTC
Distribution de l'eau							_		
Abonnement compteur		1 x 123 j	123 jour	S	0,19751	24,29	1,34		25,63
Eau		1 à 20	20 m3		1,33000	26,60	1,46	(5.5%)	28,06
Eau		21 à 69	49 m3		1,42000	69,58	3,83	(5.5%)	73,41
Collecte des eaux usées									
Collecte des eaux usées		1 à 69	69 m3		0,88000	60,72	6,07	(10%)	66,79
Organismes Publics									
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)		1 à 69	69 m3		0,35000	24,15	1,33	(5.5%)	25,48
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)		1 à 69	69 m3		0,07200	4,97	0,27	(5.5%)	5,24
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)		1 à 69	69 m3		0,23300	16,08	1,61	(10%)	17,69
	Total de votre factu Montant total à pay					226,39 226,39	15, 15,		242,30 242,30

# **Commentaires**

### NOTE EXPLICATIVE

EAU ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.

Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée.

Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la polituloir. L'ou le moise pase exceptés les exonérés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte « Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent
elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau
prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre

que l'électricité. La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au RESTE A PAYER

moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.

Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public.

SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD, 03.87.92.12.12 courriel : sgc.saint-avold@dgfip.finances.gouv.fr



Tél: 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H LE VENDREDI DE 8H A 12 H Tél, astreinte hors ouverture des bureaux : 06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.payfip.gouv.fr et de saisir les informations suivantes Identifiant de la collectivité : 8805 Référence de votre facture, exemple 2022-EA-00-XXXXXXXXXXXXXXX (13 caractères) Message:

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement via votre QR code en Bureau de Tabac. Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement :

FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 BDFEFRPPCCT Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches

Redevance assainissement reversée :

CCDUF 1, Allée René Cassin **57380 FAULQUEMONT** 

### Historique de consommation

Relève du 29/09/2023 de 54 m3 Relève du 30/05/2023 de 41 m3 Relève du 13/02/2023 de 47 m3 Relève du 13/10/2022 de 41 m3 Relève du 14/06/2022 de 50 m3 Relève du 14/02/2022 de 44 m3 Relève du 18/10/2021 de 46 m3 Relève du 11/06/2021 de 36 m3 Relève du 23/03/2021 de 66 m3

Référence à rappeler

Identifiant: 762021121 --- Mot de Passe: nFVHcU

Occupant: M. VIEIRA THOMAS

Adresse du 1 RUE RENOIR lieu desservi : 57690 ZIMMING

> Destinataire de la facture M. VIEIRA THOMAS 1 RUE RENOIR **57690 ZIMMING**

# Facture n° 2023-EA-00-2316500057589 du 20/11/2023

### Eau et Assainissement

Consommation du 30/05/2023 au 29/09/2023

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso
Votre consommation d'eau	54 m <sup>3</sup>
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00376 €	
	Montants
Collecte des eaux usées	97,16
Distribution de l'eau	104,43
Organismes Publics	37,88
Total de la facture	239.47

Montant total à payer avant le 08/01/2024 239.47 €

Mandal de prélèvement SEPAponctuel : en signant ce formulaire de mandal, vous autorisez le créancier à emoyer des instructions à voire banque pour débiter voire comple, et votre banque à débier voire compte conformémentaux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'âtre remboursé par voire banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement/oit être présentée dans les 6 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vosdroits concernant le présent mandal sont expliqués dans un document que vous pouvez oblenir auprisé de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA poncluel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant

DATE et LIEU

SIGNATUR

M VIEIRA THOMAS 1 RUE RENOIR 57690 ZIMMING



Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0571130660000231650005758923 ICS : FR81222137359 Référence : 4 CN 23 002316500057589 W 105 28 Montant : 239,474

Montant: 239,47 €

Créancier : SEBVF

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9



Joindre un relevé d'identité bancaire

066310500237 VIEIRA THOMAS

Accusé de réception en préfecture 057-245700133-20241211-DE8-111224-DE Date de télégrapsipsison: 18/12/2024 23947 Date de télégrapsipsison: 18/12/2024 23947

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouve index	Conso. e
762012120	G21XU217346	15 mm	29/09/2023	R	305			359	54
	Consommation to	tale relevée							54
	Consommation fa	cturée (m3)							54
Détail de votre facture		Tranche	Quantité Uni	ité	Prix N	lontant HT	T.V	.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau									
Abonnement compteur		1 x 122 j	122 jours	s	0,19751	24,10	1,33	(5.5%)	25,43
Eau		1 à 20	20 m3		1,33000	26,60	1,46	(5.5%)	28,06
Eau		21 à 54	34 m3		1,42000	48,28	2,66	(5.5%)	50,94
Collecte des eaux usées									
Abonnement Mensuel Assainissement			122 jours	S	0,08220	10,03	1,00	(10%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées		1 à 54	54 m3		1,45000	78,30	7,83	(10%)	86,13
Organismes Publics									
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)		1 à 54	54 m3		0,07200	3,89	0,21	(5.5%)	4,10
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)		1 à 54	54 m3		0,35000	18,90	1,04	(5.5%)	19,94
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)		1 à 54	54 m3		0,23300	12,58	1,26	(10%)	13,84
	Total de votre fact Montant total à pay					222,68 222,68	16, 16,		239,47 239,47

# **Commentaires**

### NOTE EXPLICATIVE

EAU	C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle,

ABONNEMENT Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce demier. SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés AGENCE de l'EAU

exceptés les exonérés

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte . Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent

elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.

3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au RESTE A PAYER

moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.

Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public.

SGC SAINT AVOLD, 20 Rue du Lac, BP 30039, 57500 SAINT AVOLD, 03.87.92.12.12 courriel : sgc.saint-avold@dgfip.finances.gouv.fr



contacts

www.eauxdelest.com accessible depuis votre smartphone

Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h

0 0977 409 438

(24") urgence 24h/24

O 0977 429 438

Société des Eaux de l'Est - service client

**TSA 50001** 36400 LA CHATRE

www.eauxdelest.com/acceo

Traitement des eaux usées District Urbain de Faulguemont

1 allée René Cassin 57380 Faulquemont Lundi au vendredi (8h-12h/13h-16h)

0387297380

réf. client :

98-7782822222

identifiant \*: 6158

facture n°:

F120-0153533



BOUCHEPORN CLIENT 120 M3 E+A 16 BOULEVARD DOCTEUR JEAN VEILLET 21000 DIJON

# Service de l'eau du Syndicat intercommunal de Boulay

SPECIMEN 120 M3			27 Septembre 2023
	m <sup>3</sup>	prix m <sup>3</sup> **	montant TTC
Votre abonnement			107,19€
Votre consommation	120 m <sup>3</sup>	3,37 €	404,32€

# Net à payer

511,51€

Merci de régler cette facture au plus tard le 28 septembre 2023 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité fortaitane de 400 sem facturile à loui professions et en retard de palement outre des intérâts de retard discurs au taux applique de la Benque Lantraté eu l'odéene à sep poération de réfin indement le plus récente mojoré de 10 points de pourcontage \*\* Per FTC nicia approprient, propodi au centeure

### Répartition



\* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

Adresse desservie : **BOUCHEPORN CLIENT 120 M3 E+A** 

Signature

**RUE SPECIMEN 120M3 57220 BOUCHEPORN** 

Date et Lieu

BOUCHEPORN CLIENT 120 M3 16 BOULEVARD DOCTEUR JEAN

VEILLET 21000 DUON **IBAN: JOIGNEZ UN RIB** 

ICS: FR71ZZZ395559

RUM: TIP19000898F120-01535331000000000

Montant : 511,51 €

TIPS€PA

La mensualisation: le choix de la tranquillité

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, yous autorisez Société des Eaux de l'Est à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Société des Eaux de l'Est. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la l convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement l doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre l compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat l sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre l banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant Indiqué.

SOCIETE DES EAUX DE L'EST TSA 30012 41976 BLOIS CEDEX 9

000861805240

190008000132 0098F120-01535331 0000000926108
Accuse de réception en préfecture 057-245700133-20241211-DE8-111224-DE Date de télétransmission : 18/12/2024 Date de réception préfecture : 18/12/2024

# Société des Eaux de l'Est, SA au capilat de 5 508 000 Euros, 18 Rue Saint Louis, 57150 Creutzwald, 350 004 867 RCS Metz, TVA Intracomm FRB9350004867

# pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive. jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les hons réflexes sur : www.eauxdelest.com

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant & HT	Taux TVA	Montast € TTC	
DISTRIBUTION DE L'EAU			200,98		212,04	
ABONNEMENT						
Part Société des Eaux de l'Est du 27/09/2023 au 26/09/2024	1	61,21	61,21	5,5		
Part Syndicat des Eaux de Boulay du 27/09/2023 au 31/12/2023	0,26	9,1050	2,39	5,5		
Part Syndicat des Eaux de Boulay du 01/01/2024 au 26/09/2024	0,74	9,1050	6.72	5,5		
CONSOMMATION						
Part Société des Eaux de l'Est du 27/09/2023 au 26/09/2024	120 m³	0.6760	81,22	5,5		
Part Syndicat des Eaux de Boulay				0,0		
du 27/09/2023 au 31/12/2023	31,50 m³	0,3170	9,99	5,5		
du 01/01/2024 au 26/09/2024	88,50 m³	0,3170	28,05	5,5		
Part agence de l'eau préservation ressource du 27/09/2023 au 26/09/2024	120 m³	0,0950	11,40	5,5		
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			204,00		224,40	
ABONNEMENT						
Part fixe DUF du 27/09/2023 au 26/09/2024	1	, 30,00	30,00	10,0		
CONSOMMATION						
Part District Urbain de Faulquemont du 27/09/2023 au 26/09/2024	120 m³	1,45	174,00	10,0		
ORGANISMES PUBLICS			69.96		75.07	
AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE						
Red. modernisation des réseaux de collecte du 27/09/2023 au 26/09/2024	120 m³	0,2330	27,96	10,0		
Red. pour pellution de l'eau du 27/09/2023 au 26/09/2024	120 m³	0,35	42,80	5,5		
TOTAL HT			474,94			
MONTANT TVA ( 5.5 %)			13,37			
MONTANT TVA ( 10.0 %)			23,20			
Total TTC TVA acquittée sur les débits					511,51	
Net à payer					511,51€	
not w pwyor						

# Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées d'eau. et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU: Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet 74h/74

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux

> COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse privacy france@suez.com ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.



# Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA: Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de Société des Eaux de l'Est dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire: Effectuez votre paiement sur www.eauxdelest.com ou au 0800 948 862 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement: En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR0620041000010790020Y02019 en indiquant votre référence client (98-7782822222 ). Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

- . Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
- . Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.eauxdelest.com la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

Accusé de réception en préfecture 057-245700133-20241211-DE8-111224-DE Date de télétransmission : 18/12/2024 Date de réception préfecture : 18/12/2024